



Bureau du vérificateur général du Canada

Budget des dépenses 2005-2006

Rapport sur le rendement

Approuvé

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : 613 995-3708 ou 1 888 761-5953
Télécopieur : 613 957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1 613 954-8042
Courriel : Communications@oag-bvg.gc.ca
Site web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Message de la vérificatrice générale du Canada	1
Déclaration de la direction	3
Points saillants de notre rendement	5
Section I — Vue d'ensemble	7
Notre activité : la vérification législative	7
Qui servons-nous?	9
Comment nous rendons des comptes	9
Section II — Faire rapport sur les résultats	11
Nos indicateurs de rendement de base	11
Autres résultats	26
Section III — Rendement financier	30
Résumé des activités	30
Tableaux financiers	36
États financiers	40
Bureau du vérificateur général du Canada Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006	46
Section IV — Autres informations	54
Résumé des progrès réalisés pour mettre en œuvre notre stratégie de développement durable	54
Rapport à la Commission de la fonction publique	58
Notre structure organisationnelle	61
Notre chaîne de résultats	62
Notes sur nos méthodes	63
Renvois à des sites Web	66

Message de la vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada

Je suis heureuse de présenter le *Rapport sur le rendement* du Bureau pour 2005-2006.

Au Canada, le gouvernement et la fonction publique sont les gardiens des fonds publics qui leur sont confiés. L'un des rôles les plus importants du Parlement est de demander au gouvernement de rendre compte des résultats qu'il obtient avec l'argent des contribuables. Pour le faire de manière efficace, les parlementaires ont besoin d'information objective à laquelle ils peuvent se fier pour examiner minutieusement les activités et les dépenses du gouvernement.

Le Bureau du vérificateur général est une source indépendante de ce genre d'information; nous l'obtenons en effectuant chaque année plus d'une centaine de vérifications des états financiers et de gestion. Les rapports que nous remettons au Parlement décrivent les secteurs du gouvernement qui exigent de l'attention, recommandent des améliorations et mettent en évidence les bonnes pratiques.

Le Parlement assure la surveillance du gouvernement par l'entremise de ses comités, qui peuvent étudier nos rapports, tenir des audiences et faire des recommandations pour inciter le gouvernement à agir. Il revient au gouvernement de mettre en œuvre les changements recommandés dans nos rapports. Par les rôles distincts dont chacun s'acquitte, par le travail efficace qu'ils accomplissent ensemble, le Parlement, le gouvernement et mon Bureau contribuent tous à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un gouvernement bien géré et qui leur est redevable.

En juin 2005, la *Loi d'exécution du budget* a élargi notre mandat dans deux domaines particuliers : les sociétés d'État et les fondations. En élargissant notre mandat, le Parlement a exprimé sa confiance dans notre travail et a tenu compte des préoccupations que nous avons soulevées en 1999 et en 2002 au sujet de la gouvernance et de la reddition de comptes des fondations.

Pour ce qui des sociétés d'État, la *Loi* a élargi notre mandat qui s'étend maintenant à toutes les sociétés d'État, sauf à la Banque du Canada et à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada.

Grâce à cette loi, le Bureau a maintenant accès aux fondations pour exécuter des vérifications de gestion et de conformité aux autorisations. Les fondations sont des organisations non gouvernementales à qui le gouvernement confie des fonds publics importants pour exécuter d'importants mandats d'intérêt public. Depuis 1997, des milliards de dollars de fonds publics ont été transférés à des fondations qui n'étaient pas soumises à la surveillance du Parlement ni à la vérification externe.

Le Bureau et moi-même demandons depuis longtemps que le vérificateur du Parlement ait le pouvoir d'examiner l'utilisation des fonds publics importants qui sont confiés aux fondations. Je suis très heureuse que ce problème ait été réglé de manière satisfaisante.

Je suis également heureuse qu'un nouveau mécanisme de financement des mandataires du Parlement soit en voie d'être établi. Tout comme les ministères du gouvernement, le Bureau du vérificateur général négocie son financement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'un des organismes qu'il vérifie. Nous avons fait connaître nos préoccupations au sujet de ce mécanisme qui n'est pas suffisamment indépendant pour nous permettre d'obtenir le budget nécessaire pour répondre aux besoins du

Parlement. En 2005, le gouvernement s'est engagé à faire l'essai d'un nouveau mécanisme de financement et de surveillance pour tous les mandataires du Parlement, dans le cadre du processus de préparation du budget des dépenses de 2006-2007 et de 2007-2008. Le nouveau mécanisme vise à respecter le rôle du Parlement ainsi que l'indépendance et les mandats distincts de ses mandataires, et tenir compte de la responsabilité du gouvernement d'assurer une saine intendance des ressources publiques.

Un comité de surveillance parlementaire a été constitué, une procédure a été convenue et les travaux ont commencé. Le comité a cessé d'exister lors de la dissolution de la 38^e législature, le 29 novembre 2005, avant que le Bureau ait eu l'occasion de comparaître devant lui. Nous attendons avec impatience qu'un nouveau comité parlementaire soit constitué lors de la 39^e législature, que le projet pilote se poursuive et qu'il permette de trouver une solution permanente à ce problème de longue date.

Nous avons continué d'améliorer la façon dont nous mesurons notre rendement et en rendons compte au Parlement. Le présent *Rapport sur le rendement* en est le résultat, et je crois qu'il présente un tableau clair et simple de la valeur et de l'incidence de notre travail. Bon nombre des indicateurs montrent que notre travail continue d'offrir une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports et aux organisations que nous vérifions, et que celles-ci donnent suite à nos constatations. Quelques indicateurs montrent qu'il y a place à l'amélioration. Par exemple, il faut qu'une plus grande proportion des recommandations de nos vérifications de gestion soient mises en œuvre. La dernière mesure que nous avons prise à cette fin a été d'appuyer l'examen, réalisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, des mesures prises par les ministères pour donner suite à nos recommandations.

Globalement, nous avons deux preuves éloquentes du rendement du Bureau. La première est l'appui reçu du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006 du Bureau de la vérificatrice générale du Canada*, le Comité a déclaré que « le Bureau de la vérificatrice générale du Canada joue un rôle vital et indispensable ». Au nom de tout mon personnel, je veux vous dire à quel point nous apprécions cet appui et à quel point nous nous réjouissons de continuer à servir les parlementaires.

En outre, les résultats du sondage mené auprès de nos employés attestent de notre rendement. Quatre-vingt-dix pour cent des employés ont répondu au sondage. Ce taux de réponse est le plus élevé que nous ayons obtenu. Il dépasse de vingt points la norme pour la plupart des organisations. Quatre-vingt-deux pour cent des employés croient que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs milieux où travailler. Le Bureau a obtenu un résultat de 21 p. 100 supérieur à la norme à cet égard et s'est amélioré de 12 p. 100 depuis le sondage de 2004. Je suis extrêmement heureuse et très fière que le sondage atteste, dans l'ensemble, d'un niveau élevé de satisfaction et de motivation de la part de nos employés. J'en profite pour remercier mon personnel du dévouement dont il fait toujours preuve envers le Bureau et le Parlement.

J'espère que vous trouverez que le présent *Rapport sur le rendement* offre un tableau équilibré et transparent de nos activités et des répercussions de notre travail en 2005-2006.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Le 29 septembre 2006

Déclaration de la direction

Nous soumettons, pour qu'il soit déposé au Parlement, le *Rapport sur le rendement 2005-2006* du Bureau du vérificateur général du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. La direction du Bureau du vérificateur général est responsable de la préparation du présent Rapport. Le Rapport :

- présente de l'information juste et fiable;
- présente une base de reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui ont été accordées au Bureau;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le *Budget des dépenses*, les *Comptes publics du Canada* et dans nos états financiers vérifiés;
- est fondé sur l'architecture d'activités de programme du Bureau et sur les principes de rapports du *Guide de préparation du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapport ministériel sur le rendement* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a établi et suivi des procédures et des contrôles destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la fidélité et la fiabilité de l'information sur le rendement. Le Bureau cherche continuellement à améliorer son information sur le rendement et, par conséquent, l'information donnée dans le présent Rapport est l'information la plus fiable dont le Bureau dispose à l'heure actuelle et la direction la considère comme acceptable aux fins de la préparation du Rapport. Certaines informations sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions sur la qualité des données fournies sont énoncées dans le Rapport.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation du Rapport et l'approuve sur les conseils du Comité de vérification du Bureau.

La vérificatrice générale du Canada,

Le contrôleur et agent financier supérieur,

Sheila Fraser, FCA

Robert D'Aoust, CA

Ottawa (Canada)

Le 29 septembre 2006

Points saillants de notre rendement

Réalisations

Nous avons réalisé presque tous les travaux de vérification prévus — soit environ 140 vérifications des états financiers et vérifications de gestion, examens spéciaux et autres rapports, en plus d'un rapport spécial à l'intention du Parlement.

Nous avons modifié la présentation des Points saillants de nos rapports de vérification de gestion pour qu'ils soient plus utiles aux parlementaires. Ils comprennent maintenant trois rubriques : l'objet, la pertinence et les constatations de la vérification.

Selon un sondage que nous avons mené auprès des principaux utilisateurs de nos rapports,

- 94 p. 100 jugent que nos constatations ont été communiquées de manière juste et objective, ce qui dépasse notre cible;
- 88 p. 100 estiment que nos rapports étaient clairs et concis, ce qui dépasse également notre cible.

Nous avons atteint ou dépassé nos cibles pour ce qui est du pourcentage des organisations vérifiées qui jugent que nos constatations ont été présentées de manière juste et objective et que nos rapports étaient clairs et concis.

Le Comité des comptes publics a appuyé 74 p. 100 des recommandations de nos rapports de vérification de gestion qu'il a étudiés; notre cible était de 75 p. 100.

Nous avons participé à 22 audiences et séances d'information : 13 du Comité des comptes publics et 9 d'autres comités. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 37 participations de l'an dernier, mais nous n'avons déposé que 3 rapports au lieu des 4 prévus, en raison de la dissolution du Parlement.

Nous avons évalué les mesures prises par 13 organisations pour mettre en œuvre 25 engagements de leurs stratégies de développement durable de 2001 et de 2004, et nous avons fait rapport sur le caractère adéquat des directives données par le gouvernement pour la préparation des stratégies de 2004.

Nous avons reçu 32 pétitions en matière d'environnement. Les ministres ont répondu à 90 p. 100 de celles-ci dans les délais prévus (120 jours), conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

Nous avons produit huit rapports de revue interne de nos pratiques de vérification des états financiers et de vérification de gestion, qui ont tous conclu que nos vérifications avaient été effectuées conformément à notre cadre de gestion de la qualité.

Le sondage que nous avons mené auprès de nos employés montre que :

- 82 p. 100 de nos employés croient que le Bureau est supérieur à la moyenne ou est l'un des meilleurs employeurs;
- 92 p. 100 s'estiment fiers de travailler pour le Bureau.

Secteurs à améliorer

Moins de la moitié (44 p. 100) des recommandations de nos rapports de vérification de gestion produits en 2001-2002 ont entièrement été mises en œuvre, ce qui est semblable aux années précédentes. Nous aimerions que ce pourcentage augmente et avons pris des mesures pour y parvenir. Nous appuyons également l'examen, mené par le Secrétariat du Conseil du Trésor, des mesures prises par les ministères pour donner suite à nos recommandations.

Un peu plus de la moitié (55 p. 100) des rapports d'examen spécial terminés au cours du cycle actuel ont été transmis plus d'un mois après l'échéance prévue par la loi. Un de nos comités de gestion voit à ce qu'un plan d'action soit élaboré pour corriger cette situation pour le prochain cycle.

Section I — Vue d'ensemble

Notre activité : la vérification législative

Le Bureau du vérificateur général effectue des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, au gouvernement et aux Canadiens. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors d'audiences parlementaires, nous aidons le Parlement à effectuer ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement en répondant à de nombreuses questions importantes (pièce 1).

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux ainsi que d'autres entités, notamment des organisations internationales.

Pièce 1—La vérificatrice générale répond à de nombreuses questions importantes

Sous-activités de vérification législative ¹	Questions
Vérifications de gestion et études de ministères et organismes	Les programmes du gouvernement fédéral sont-ils bien gérés? Sont-ils gérés de manière à accorder toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il des moyens d'en mesurer l'efficacité lorsque cela s'avère raisonnable et adéquat?
Vérifications des états financiers annuels sommaires du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
Vérification des états financiers	Les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et les autres organisations présentent-ils fidèlement leur information financière annuelle et respectent-ils leurs autorisations législatives?
Examens spéciaux	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficace et que le déroulement des activités est efficace?
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	Les ministères et organismes atteignent-ils leurs objectifs et mettent-ils en œuvre les plans énoncés dans leurs stratégies de développement durable? Les ministres donnent-ils suite comme il se doit aux pétitions en matière d'environnement?
Évaluation de trois rapports annuels sur le rendement	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence Parcs Canada et l'Agence du revenu du Canada présentent-elles leur information sur le rendement publiée annuellement dans leurs rapports, selon la loi, de façon juste et fiable?

¹Ces vérifications et études sont expliquées plus en détail dans la *Loi sur le vérificateur général* (articles 5, 6, 7 et 23) et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie X).

Nos principales sous-activités

La vérification législative, notre principale activité, comprend huit sous-activités, dont deux sont des activités d'appui : les méthodes professionnelles et les services à la vérification. (La pièce 1 donne plus de précisions sur les six autres sous-activités.) Le présent *Rapport sur le rendement* porte surtout sur les résultats de nos quatre principales sous-activités :

- les vérifications de gestion et les études;

- la vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations;
- la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada;
- les examens spéciaux.

Dans le reste du Rapport, nous discutons des vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations, ainsi que de la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, sous la même rubrique « Vérification des états financiers ».

Vérifications de gestion et études. La vérification de gestion permet de déterminer, par rapport à des critères établis, si les responsables gèrent les programmes gouvernementaux en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont prises pour déterminer l'efficacité de ces programmes. Nos rapports contiennent des recommandations touchant les lacunes recensées les plus graves.

La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau le pouvoir de déterminer quels secteurs du gouvernement examiner dans le cadre de ses vérifications de gestion. Nous pouvons décider de vérifier un seul programme ou une seule activité du gouvernement comme, par exemple, la réglementation des pesticides; un secteur de responsabilité qui est du ressort de plusieurs ministères ou organismes, comme la protection du patrimoine culturel; ou une question qui touche de nombreux ministères, comme la sécurité des technologies de l'information. Nous tenons compte des demandes de vérification reçues des comités parlementaires; cependant, c'est la vérificatrice générale qui décide, en bout de ligne, des sujets des vérifications.

Le Bureau ne vérifie pas de questions qui ne font pas partie de son mandat. Par exemple, il ne vérifie pas les décisions de politique, qui sont la prérogative du Parlement et du gouvernement, ni les secteurs de compétences exclusives des gouvernements provinciaux ou municipaux.

Vérification des états financiers. Nos vérifications des états financiers fournissent l'assurance que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou d'autres normes applicables. Nous effectuons des vérifications des états financiers des sociétés d'État du gouvernement fédéral et des gouvernements territoriaux, d'autres organisations, et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada et de chacun des trois territoires.

Quand nous sommes tenus de le faire ou que cela est utile, nous fournissons l'assurance que ces organisations respectent les principales autorisations législatives qui régissent leurs activités. Lorsque nous nous rendons compte de problèmes au cours de nos travaux de vérification des états financiers, nous recommandons des améliorations à la direction et aux conseils d'administration des organisations dans des domaines comme la communication de l'information financière et les contrôles internes.

Examens spéciaux. Au cours d'un examen spécial, nous évaluons les systèmes et les pratiques de gestion d'une société d'État et formulons une opinion qui indique si nous avons l'assurance raisonnable que les systèmes et pratiques sont exempts de lacunes importantes. Toutes les sociétés d'État sont tenues de se soumettre à un examen spécial une fois tous les cinq ans. Nous appelons chaque période de cinq ans un « cycle ».

Qui servons-nous?

Nous avons avant tout une responsabilité envers le Parlement, et nos relations avec les parlementaires sont essentielles à notre efficacité.

Comités permanents du Parlement. La vérificatrice générale traite principalement avec le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. De son côté, le Comité des comptes publics fonde une grande partie de ses activités sur les travaux du Bureau. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales et d'autres comités parlementaires s'appuient également sur nos travaux.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles s'appuient sur les travaux de la commissaire à l'environnement et au développement durable, qui dirige la fonction de vérification environnementale au sein du Bureau.

Assemblées législatives des territoires. En tant que vérificateur législatif des trois territoires, la vérificatrice générale présente son opinion sur les états financiers des territoires ainsi que des rapports sur d'autres questions aux assemblées législatives de ces territoires. Elle discute des rapports sur d'autres questions au cours des audiences tenues par le Comité permanent des comptes publics du Yukon, le Comité permanent des opérations gouvernementales et de la reddition de comptes du Nunavut et le Comité permanent de la reddition de comptes et de la surveillance des Territoires du Nord-Ouest.

Sociétés d'État. Nous effectuons des vérifications d'états financiers et des examens spéciaux des sociétés d'État et adressons nos rapports à leur conseil d'administration. Lors des examens spéciaux, si nous constatons certains types de lacunes importantes, comme des lacunes qui ont trait aux questions de mandat, des problèmes que seul le gouvernement peut régler, des problèmes liés à la gouvernance ou des problèmes que nous avons signalés dans le passé, nous adressons un rapport au ministre de tutelle ou au Parlement.

Comment nous rendons des comptes

Qui vérifie le vérificateur général?

Chaque année, un vérificateur externe nommé par le Secrétariat du Conseil du Trésor vérifie les états financiers du Bureau. Nos états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers sont inclus dans le présent *Rapport sur le rendement*, à partir de la page 40.

Le Bureau est également soumis aux examens de la commissaire aux langues officielles sur les questions linguistiques, de la Commission de la fonction publique sur les pratiques de dotation et de classification, de la commissaire à la protection de la vie privée quant à son respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et de la Commission canadienne des droits de la personne.

Nous sommes tenus de rendre compte au Parlement

Fonctionnement et financement. La vérificatrice générale soumet le budget annuel des dépenses au Parlement. Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes invite la vérificatrice générale afin de lui demander d'expliquer le budget des dépenses et de discuter de notre rapport sur les plans et priorités, de notre rapport sur le rendement ainsi que de nos pratiques de gestion.

Le Bureau est financé par le Parlement, de la même façon que les ministères du gouvernement. Dans le passé, comme les ministères également, nous avons négocié notre financement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'une des organisations que nous vérifions. Cependant, ce mécanisme n'est pas suffisamment indépendant pour garantir que notre budget nous permet de répondre aux besoins du Parlement. En 2005, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un projet pilote afin de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de financement et de surveillance de tous les mandataires du Parlement, pour le budget des dépenses de 2006-2007 et de 2007-2008. Le nouveau mécanisme vise à respecter le rôle du Parlement et l'indépendance et les mandats distincts conférés à ses mandataires, tout en tenant compte de l'obligation du gouvernement de veiller à une saine intendance des ressources publiques.

Un comité de surveillance parlementaire a été constitué, une procédure a été convenue et les travaux ont commencé. Le comité a cessé d'exister lors de la dissolution de la 38^e législature, le 29 novembre 2005, avant que le Bureau ait eu l'occasion de comparaître devant celui-ci. Nous attendons avec impatience qu'un nouveau comité parlementaire soit constitué au cours de la 39^e législature, que le projet pilote se poursuive et qu'il permette de trouver une solution permanente à ce problème de longue date.

Rapports de vérification. Nous publions des rapports de vérification de gestion qui sont déposés au Parlement jusqu'à quatre fois par année dans les rapports de la vérificatrice générale du Canada et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Le Comité des comptes publics et plusieurs autres comités parlementaires étudient ces rapports et tiennent des audiences sur ceux-ci.

Nous présentons nos opinions et nos observations sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada dans le volume 1 des *Comptes publics du Canada* et publions des rapports sur l'utilisation de l'information financière et d'autres aspects importants dans les rapports de la vérificatrice générale au Parlement.

Les rapports de vérification des états financiers des sociétés d'État sont publiés chaque année dans les rapports que ces organisations sont tenues de présenter selon la loi. Les rapports de vérification des états financiers des gouvernements territoriaux sont également publiés chaque année dans les comptes publics des gouvernements territoriaux du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Nous adressons nos rapports d'examen spécial aux conseils d'administration des sociétés d'État concernées. Dans le Budget fédéral de 2004, le gouvernement a proposé que les sociétés d'État déposent ces rapports au Parlement et les affichent sur leurs sites Web. Les rapports ne sont pas déposés, mais ils sont généralement affichés sur les sites Web.

Nos méthodes sont évaluées régulièrement

Nos travaux de vérification reposent sur une méthode et un cadre de gestion de la qualité rigoureux. Notre cadre et son application à nos travaux de vérification sont soumis à des revues internes et à des revues externes par nos pairs. Ces revues fournissent l'assurance que nos vérifications sont effectuées selon les normes établies pour la profession. Des sommaires des résultats de nos revues des pratiques et vérifications internes sont présentés aux pages 23 et 24.

Section II — Faire rapport sur les résultats

Nous mesurons et surveillons notre rendement à l'aide de notre chaîne de résultats. Notre chaîne établit un lien entre les produits que nous fournissons — les vérifications, rapports, études, opinions, information et avis — et notre résultat à long terme. Le résumé de notre chaîne de résultats se trouve à la Section IV, page 62.

Nos indicateurs de rendement de base pour les vérifications de gestion, les vérifications des états financiers et les examens spéciaux évaluent la mesure dans laquelle :

- notre travail offre une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports (page 11);
- les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification (page 15);
- notre travail ajoute de la valeur pour les organisations que nous vérifions (page 16);
- les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations (page 18);
- notre cadre de gestion de la qualité fonctionne de manière efficace (page 23);
- notre travail respecte les échéanciers et les budgets (page 24).

Nous présentons dans la présente section nos résultats pour chacun de ces indicateurs de rendement.

En plus de mesurer continuellement le rendement du Bureau, nous nous sommes fixé trois priorités pour 2005-2006 dans notre *Rapport sur les plans et priorités* :

- **Renouvellement de notre stratégie parlementaire.** Nos actions pour mettre en œuvre cette priorité sont décrites sous quatre objectifs précis (voir Mise en œuvre de notre stratégie parlementaire renouvelée, page 26).
- **Amélioration de notre milieu de travail.** Nos résultats au sujet de cette priorité sont également décrits sous quatre objectifs (voir Offrir un milieu de travail respectueux, page 27).
- **Amélioration de la mesure du rendement et de la communication de l'information sur le rendement.** Nous travaillons continuellement à l'atteinte de cet objectif. Les changements que nous avons apportés pour améliorer l'information que nous communiquons sont signalés un peu partout dans la section II de notre *Rapport sur le rendement*.

Nos indicateurs de rendement de base

■ Notre travail offre une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports

Pour cet indicateur, nous avons mené un sondage auprès des principaux utilisateurs de nos rapports :

- les parlementaires et les comités parlementaires dans le cas des vérifications de gestion;
- les comités de vérification et les autres instances qui sont responsables de la surveillance des rapports financiers dans le cas des vérifications des états financiers;
- les conseils d'administration des sociétés d'État dans le cas des examens spéciaux.

Nous avons commencé à rendre compte des résultats de nos sondages selon cette méthode d'évaluation du rendement dans notre *Rapport sur le rendement 2003-2004*. Vous trouverez à la note 1, page 63, plus de précisions sur la méthode utilisée.

Dans le présent *Rapport sur le rendement*, nous présentons les résultats obtenus pour les cinq aspects suivants du sondage, que nous utilisons pour définir le terme « valeur ajoutée » :

1. Dans leur travail, les vérificateurs se sont concentrés sur les questions les plus importantes de l'étendue de la vérification ou de l'examen.
2. Les constatations ont été communiquées de manière juste et objective.
3. Les rapports découlant de la vérification ou de l'examen étaient clairs et concis.
4. La vérification ou l'examen a mis en relief de bonnes possibilités d'amélioration.
5. La vérification a contribué à améliorer la qualité de l'information financière présentée. (Nous demandons aux utilisateurs des rapports de vérification des états financiers d'évaluer cet aspect.)

Nous avons demandé aux répondants d'évaluer ces aspects au moyen d'une échelle de cinq points allant de « très faible » à « très bon ». Nous avons utilisé la même méthode pour l'indicateur « Notre travail ajoute de la valeur pour les organisations que nous vérifions ».

L'an dernier, nous nous étions fixé les cibles de 75 p. 100 et 50 p. 100 respectivement, pour les vérifications des états financiers et les vérifications de gestion (pourcentage des répondants qui jugeaient que nos rapports ajoutaient de la valeur). Nous ne nous étions pas fixé de cible pour les examens spéciaux, car nous n'avions pas encore sondé toutes les organisations que nous vérifions.

Résultats globaux. Nous avons maintenant les résultats de deux séries de sondages biennaux sur les vérifications des états financiers (pages 14 et 18), des données sur les vérifications de gestion effectuées pendant trois ans (page 17), et nous recueillons régulièrement des données auprès de la plupart des sociétés d'État soumises à un examen spécial depuis le quatrième cycle d'examen (pages 14 et 18). Ces premiers résultats sont positifs. Pour ce qui est des états financiers, nous avons essentiellement ou presque atteint notre cible. Dans le cas des vérifications de gestion, les résultats correspondent presque à la cible ou la dépassent et, dans le cas des examens spéciaux, les résultats sont généralement très positifs. Nous avons, pour tous les types de vérification, atteint ou dépassé les cibles fixées pour la clarté et la concision de nos rapports et la communication de nos constatations de manière juste et objective.

Nous communiquons les résultats de ces sondages à nos équipes de vérification et à la haute direction du Bureau, afin de gérer nos vérifications et nos relations avec les organisations que nous vérifions de manière professionnelle.

La haute direction du Bureau surveille les résultats de ces sondages afin de pouvoir réagir au cas où des tendances significatives se dégageraient des résultats des sondages par rapport à nos cibles. Dans le cas de l'indicateur « La vérification a mis en relief de bonnes possibilités d'amélioration », nous étudions les raisons de la note relativement modeste obtenue et surveillerons de près les résultats des prochaines évaluations.

Les résultats détaillés sont présentés plus loin dans la présente section.

Parlementaires et comités parlementaires. Le Parlement est le principal utilisateur de nos rapports de vérification de gestion. Ces rapports sont déposés à la Chambre des communes et sont examinés par le Comité des comptes publics et plusieurs autres comités parlementaires. Nous comptons effectuer un sondage auprès de tous les parlementaires en 2005, semblable à celui que nous avons effectué en 2002, pour déterminer si nous avons atteint nos objectifs et si nous répondions à leurs besoins. Cependant, avec les élections fédérales de 2004 et de 2006, de nombreux nouveaux députés ont fait leur entrée à la Chambre des communes. Nous avons pensé que les parlementaires avaient besoin de temps pour se familiariser avec notre mandat et nos rapports avant d'avoir à les commenter. Nous n'avons donc pas effectué de sondage. La note 2 à la page 63 donne des détails sur le sondage de 2002.

À compter de 2006-2007, et chaque année par la suite, nous allons envoyer un bref questionnaire ciblé aux membres du Comité des comptes publics et du Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes ainsi qu'au Comité des finances et au Comité de l'énergie du Sénat. Le questionnaire visera à évaluer la valeur de nos vérifications de gestion au moyen de questions semblables à celles que nous avons posées dans nos sondages auprès des comités de vérification et des conseils d'administration des sociétés d'État.

Dans son rapport *Budget des dépenses 2006-2007 et rendement du Bureau du vérificateur général du Canada*, déposé le 16 juin 2006 à la Chambre des communes, le Comité des comptes publics a une fois de plus exprimé sa gratitude et son appui pour notre travail. Il a déclaré expressément ce qui suit :

« Le Comité apprécie au plus haut point le grand professionnalisme dont fait preuve le Bureau du vérificateur général du Canada. Le Parlement et les Canadiens sont bien servis par le travail du Bureau qui chaque année contribue grandement à l'instauration d'un gouvernement plus efficace, plus efficient et plus économe. Grâce à un appui soutenu de ses activités sous la forme d'un financement approprié, le Bureau pourra, selon toute attente, s'acquitter de son mandat. »

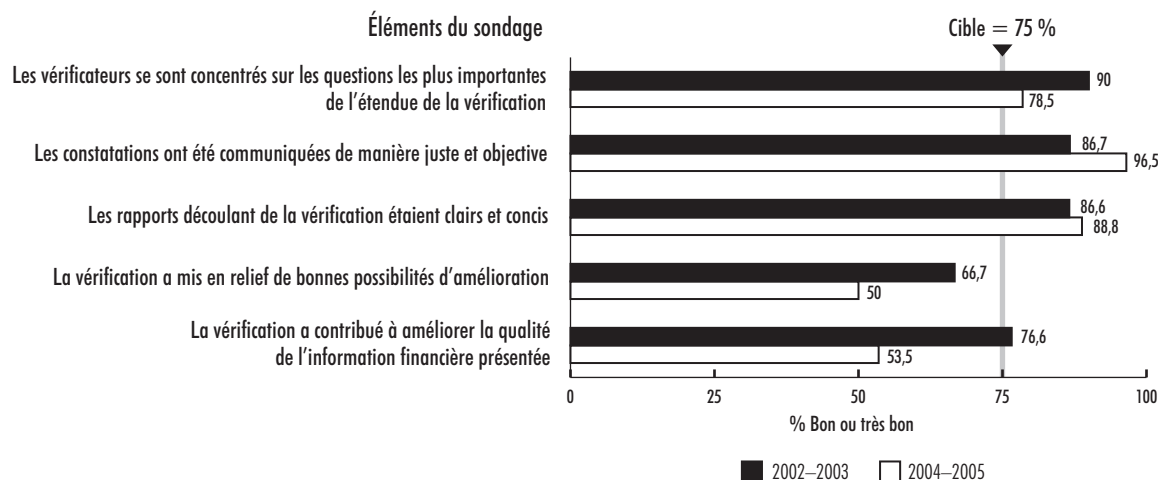
Le Bureau se réjouit grandement de cette reconnaissance pour son travail et continuera de s'efforcer de bien servir les parlementaires en les aidant à surveiller les activités et les dépenses du gouvernement fédéral.

Comités de vérification et instances qui assurent la surveillance de l'information financière communiquée. Pour déterminer la valeur de nos vérifications des états financiers, nous menons régulièrement des sondages auprès des présidents de comité de vérification et d'autres instances responsables d'assurer la surveillance de l'information financière communiquée (pièce 2).

Dans notre *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006*, nous nous sommes fixé une cible de 75 p. 100 pour le pourcentage des présidents de comité de vérification estimant que nos vérifications des états financiers ajoutent de la valeur pour leur organisation (c'est-à-dire le pourcentage d'éléments du sondage évalués comme étant bons ou très bons). Nous avons utilisé cette cible pour évaluer les deux derniers sondages.

En 2002-2003, les résultats étaient égaux ou supérieurs à notre cible pour quatre des cinq éléments sondés alors que pour 2004-2005, ils l'étaient pour trois des cinq éléments sondés. En 2004-2005, la cote la plus élevée a été obtenue pour la communication de l'information de manière juste et objective; 96,5 p. 100 des répondants ont donné au Bureau la cote bon ou très bon. La cible a été atteinte pour les autres aspects suivants : se concentrer sur les questions les plus importantes et présenter des rapports clairs et concis. Cependant, les résultats sont inférieurs à notre cible pour la mise en relief des secteurs à améliorer et la contribution à l'amélioration de la qualité de l'information financière présentée.

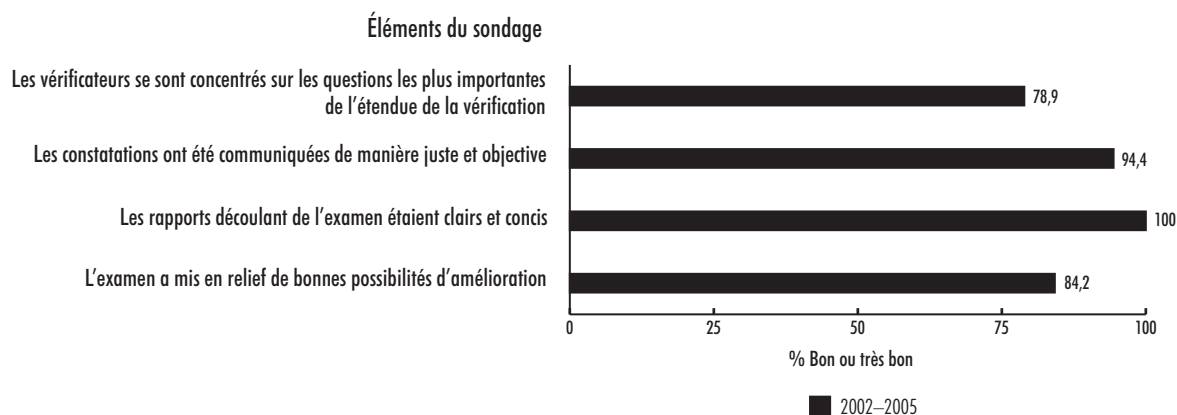
Pièce 2 — Les vérifications des états financiers ajoutent de la valeur pour les présidents de comités de vérification



Conseils d'administration des sociétés d'État. Pour déterminer la valeur de nos examens spéciaux aux yeux des sociétés d'État, nous effectuons régulièrement des sondages auprès des présidents de leurs conseils d'administration (pièce 3).

Nous ne nous sommes pas fixé de cible dans le *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006* pour le pourcentage d'organisations que nous avons vérifiées ayant trouvé que l'examen spécial ajoutait de la valeur à leur organisation. Pour les quatre éléments, plus de 75 p. 100 des répondants ont jugé notre rendement bon ou très bon, tandis que 100 p. 100 ont estimé que les rapports découlant de l'examen étaient clairs et concis.

Pièce 3 — Les examens spéciaux ajoutent de la valeur pour les présidents du conseil



■ Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification

Il est important que les principaux utilisateurs de nos rapports soient associés au processus de vérification, qu'ils comprennent la nature et les objectifs de nos travaux ainsi que nos rapports, et qu'ils effectuent un suivi des questions qui sont présentées dans ces rapports.

Travail avec les comités parlementaires. De nombreux comités parlementaires utilisent nos travaux, mais le Bureau entretient surtout des relations avec le Comité des comptes publics. Nos comparutions devant des comités aident les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de surveillance. Elles nous donnent aussi l'occasion de mieux expliquer les questions que nous soulevons dans les rapports.

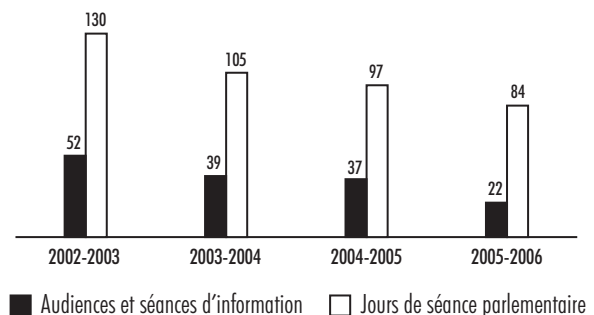
Les audiences des comités parlementaires encouragent également les ministères et organismes à mettre en œuvre nos recommandations. Souvent, à la suite des audiences, les comités préparent des rapports et font des recommandations au gouvernement. Les ministères et organismes sont généralement tenus de rendre compte aux comités des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à ces recommandations.

En 2005-2006, nous avons participé à 22 audiences et séances d'information (pièce 4) : 13 du Comité des comptes publics et 9 d'autres comités.

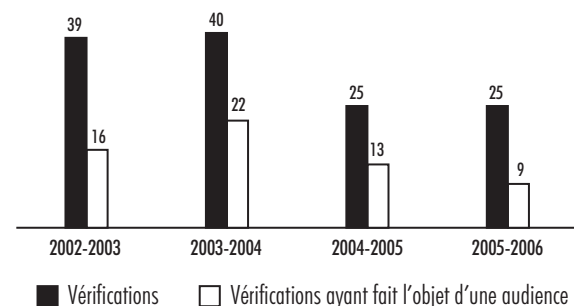
Nous avons participé à autant de comparutions devant le Comité des comptes publics que l'an dernier. Nous avons comparu moins souvent devant d'autres comités qu'au cours des années précédentes (24 audiences en 2004-2005 et 17 en 2003-2004). Deux raisons expliquent cette diminution : nous avons déposé trois rapports au lieu de quatre en 2005-2006 et notre rapport de novembre 2005 a été déposé à peine quelques jours avant la dissolution du Parlement pour le reste de 2005-2006. En conséquence, les comités parlementaires ont étudié seulement 36 p. 100 de nos vérifications de gestion de 2005-2006, ce qui représente une baisse par rapport aux 52 p. 100 de l'année précédente (pièce 5). (Voir la note 3 à la page 64.)

Les audiences des comités ont porté sur un large éventail de sujets et de rapports de vérification, par exemple, les plans d'intervention civils de Ressources naturelles Canada, la sécurité nationale et la reddition de comptes des fondations. Notre Bureau a également participé à des audiences sur des questions environnementales, notamment les espèces envahissantes et la qualité de l'eau potable dans les collectivités autochtones.

Pièce 4 — Notre participation aux audiences et aux séances d'information des comités parlementaires



Pièce 5 — Les vérifications de gestion et les produits connexes étudiés par les comités parlementaires



Participation des conseils d'administration des sociétés d'État et d'autres instances qui assurent la surveillance de la communication de l'information financière. Pendant tout le processus de vérification, nous travaillons en relation étroite avec les conseils d'administration des sociétés d'État qui supervisent les activités des sociétés et avec d'autres instances qui assurent la surveillance de la communication de l'information financière.

En tant que vérificateur externe, le Bureau du vérificateur général associe ces instances à ses travaux et processus de vérification. Nous voulons les aider à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance. En règle générale, elles discutent régulièrement avec l'équipe de vérification pour obtenir l'assurance que nous sommes indépendants, que nous possédons les compétences nécessaires et que nous connaissons suffisamment bien la société et son fonctionnement pour effectuer notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues. Ces discussions régulières favorisent des communications ouvertes avec l'équipe de vérification et permettent de prévenir les difficultés lors de la vérification, comme la limitation de l'étendue ou de l'accès à l'information nécessaire.

Pour préparer nos plans de vérification, nous sollicitons les vues de ces instances. Ces dernières examinent généralement le plan de vérification, notamment l'étendue de la vérification, la stratégie et les procédés détaillés. Nous discutons notamment de la mesure dans laquelle le plan prend en compte les risques importants auxquels fait face la société et des autres questions susceptibles d'avoir une incidence sur notre travail. Avant de mettre la dernière main à notre rapport de vérification, nous rencontrons les membres des instances pour discuter de toutes les constatations et recommandations importantes ainsi que de la réponse que nous avons reçue de la direction et du plan d'action prévu par celle-ci. Enfin, nous sollicitons le point de vue des membres des conseils d'administration et d'autres instances de surveillance lorsque nous effectuons une évaluation après la vérification. Nous nous servons des résultats de cette évaluation pour mesurer notre efficacité et améliorer nos pratiques.

Nous croyons que ces échanges ouverts et la participation active des comités de vérification et des autres instances qui assurent la surveillance de l'information financière communiquée sont très profitables.

■ Notre travail ajoute de la valeur pour les organisations que nous vérifions

Le Bureau sonde régulièrement l'opinion des représentants des organisations que nous vérifions afin de connaître leur évaluation de la valeur ajoutée par notre travail. Nous avons recensé trois principaux représentants des organisations que nous vérifions :

- la haute direction (par exemple, les sous-ministres ou les commissaires) des ministères ou des organismes touchés de près par une vérification de gestion;
- les cadres supérieurs des sociétés d'État (par exemple, les agents financiers supérieurs ou les présidents) et des grands ministères soumis à une vérification des états financiers;
- les premiers dirigeants des sociétés d'État soumises à un examen spécial.

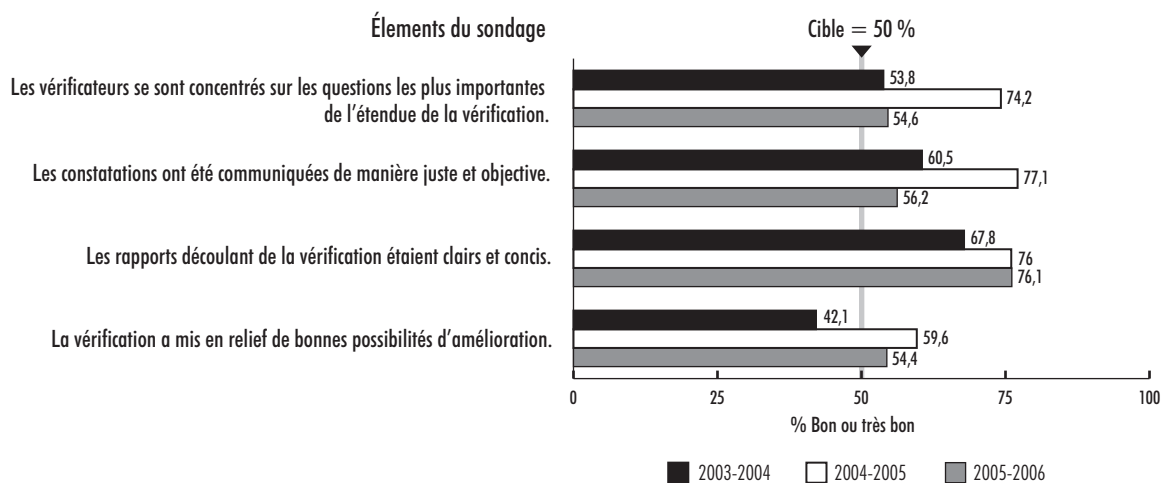
Les aspects que nous avons étudiés sont les mêmes que ceux des sondages auprès des utilisateurs des rapports, décrits à la page 12. (Voir la note 1 à la page 63.)

En règle générale, la majorité des organisations que nous vérifions croient que nos rapports ajoutent de la valeur à leur organisation.

Haute direction des ministères. Depuis 2003-2004, nous avons effectué un sondage auprès des organisations soumises à nos vérifications de gestion après le dépôt au Parlement du rapport qui les touche (pièce 6).

La cible que nous nous sommes fixée pour les vérifications de gestion dans le *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006* était que 50 p. 100 des répondants évaluent nos vérifications comme étant bonnes ou très bonnes. Les réponses au dernier sondage étaient supérieures à cette cible pour chacun des aspects. Soixante-seize pour cent des répondants ont jugé nos rapports découlant des vérifications comme bons ou très bons pour ce qui est de la présentation claire et concise. Cinquante-quatre pour cent ont évalué que nos vérifications étaient bonnes ou très bonnes pour la mise en relief des possibilités d'amélioration.

Pièce 6 — Les vérifications de gestion ajoutent de la valeur pour la haute direction

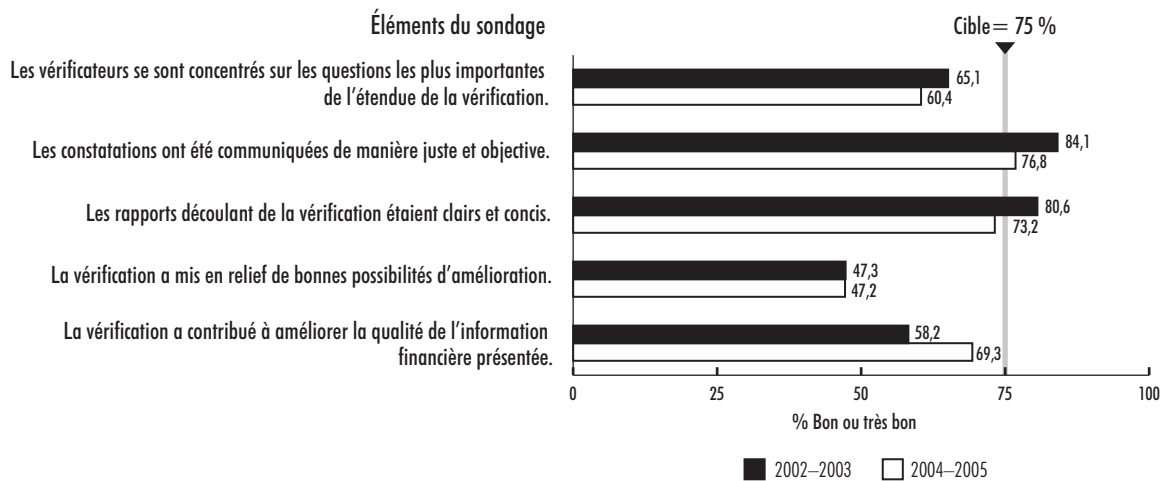


Cadres supérieurs des sociétés d'État et des grands ministères. En 2004-2005, les cadres supérieurs des sociétés d'État et des grands ministères soumis à une vérification de leurs états financiers jugeaient que nos vérifications ajoutaient de la valeur à leur organisation (pièce 7).

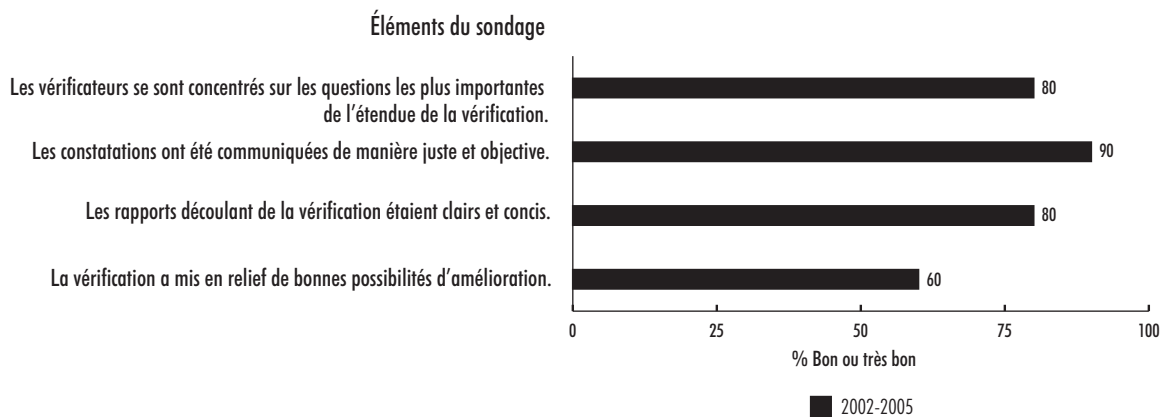
Notre cible était que 75 p. 100 des répondants considèrent que nos vérifications ajoutent de la valeur (en donnant les cotes bon ou très bon). Pour deux des cinq aspects sondés, les résultats étaient très près de la cible et étaient supérieurs à 60 p. 100 pour tous les aspects sauf un.

Premiers dirigeants des sociétés d'État. Nous ne nous étions pas fixé de cible dans le *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006* quant au pourcentage d'organismes vérifiés jugeant que nos examens spéciaux ajoutent de la valeur. Parmi les premiers dirigeants que nous avons sondés (pièce 8), 90 p. 100 des répondants croyaient que le Bureau était bon ou très bon pour communiquer l'information de manière juste et objective. Cependant, seulement 60 p. 100 des répondants ont jugé que les rapports étaient bons ou très bons pour mettre en relief des possibilités d'amélioration.

Pièce 7 — Les vérifications des états financiers ajoutent de la valeur pour les cadres supérieurs



Pièce 8 — Les examens spéciaux ajoutent de la valeur pour les premiers dirigeants



■ Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations

Le Parlement demande des comptes au gouvernement. Nous effectuons un suivi pour déterminer si notre travail aide le Parlement à demander au gouvernement des comptes en trouvant des exemples de la façon dont le Parlement a tenu compte des questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations ainsi que d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.

Les exemples suivants montrent comment nos travaux ont contribué aux activités législatives et de surveillance du Parlement.

Bureau des passeports — Les services de passeport (Chapitre 3 du Rapport d'avril 2005)

Contexte. Dans ce chapitre, nous avons signalé que le Bureau des passeports (maintenant appelé Passeport Canada) avait du mal à répondre à la demande de services et aux attentes en matière de sécurité. Il n'était pas en mesure de s'acquitter de toutes ses responsabilités en matière de sécurité en vertu du *Décret sur les passeports canadiens*. La vérification a révélé que le Bureau des passeports devait apporter des améliorations importantes aux procédures relatives à l'admissibilité aux passeports et aux mesures de sécurité.

Le chapitre a indiqué que les normes de service à la clientèle publiées ont été atteintes mais que les coûts en hausse n'étaient pas attribuables aux normes de service. En outre, il a signalé que les systèmes et les pratiques de gestion n'étaient pas suffisants pour préparer l'organisation à relever de manière efficace les défis de l'avenir.

Résultat. Le Comité des comptes publics a tenu une audience pour discuter des constatations de la vérification. À la suite de cette audience, le Comité a préparé en novembre 2005 le rapport *Bureau des passeports — Les services de passeport, Rapport du Comité permanent des comptes publics*. Comme nous l'avons fait dans notre vérification, le Comité a fait lui aussi des recommandations à Passeport Canada dans son rapport. L'organisation a préparé depuis des plans d'action pour le Bureau du vérificateur général et le Comité des comptes publics. Ces plans décrivent les mesures prises pour donner suite à ces recommandations.

Nous effectuons actuellement une vérification de suivi de Passeport Canada dont les résultats seront communiqués en février 2007.

La sécurité nationale au Canada — L'initiative de 2001 en matière d'antiterrorisme — Sûreté du transport aérien, sécurité maritime et protection civile (Chapitre 2 du Rapport d'avril 2005)

Contexte. Nous avons signalé que les progrès réalisés par le gouvernement pour mettre en œuvre son initiative de 8,4 milliards de dollars en matière d'antiterrorisme et de protection civile avaient été inégaux. Certains projets, comme l'installation de systèmes de détection des explosifs servant à contrôler les passagers aériens et leurs bagages et les projets de sécurité maritime et de recherche se déroulaient comme prévu. D'autres volets, toutefois, comme la formation des premiers intervenants en cas de menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN), n'ont guère avancé. Transports Canada n'avait pas de bons systèmes pour évaluer le rendement de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) et n'avait donc jamais évalué son rendement. Les travaux de vérification réalisés pour ce chapitre ont aussi amené la vérificatrice générale à attirer l'attention du Parlement sur les limites imposées au pouvoir du Parlement de surveiller les programmes de sécurité en raison du peu d'information sur le rendement disponible pour des raisons de sécurité.

Résultat. En mai 2005, le Comité des comptes publics a tenu une audience sur notre chapitre. Le Comité a appuyé nos constatations et présenté 14 recommandations au gouvernement. Dans sa réponse au Comité, le gouvernement s'est engagé à prendre une série de mesures correctives. Plus particulièrement, il avait promis de présenter au Comité, avant le 31 décembre 2005, un rapport sur le rendement au sujet de l'efficacité des systèmes de sécurité du transport aérien, qui relève de

l'ACSTA. Le gouvernement a également remis au Comité un échéancier pour la formation des premiers répondants devant intervenir en cas d'urgences CBRN. Le Comité a demandé au gouvernement d'établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui serait chargé des questions relatives à la sécurité et aux renseignements. Le gouvernement s'est engagé à faire tous les efforts possibles pour créer un comité de parlementaires chargé de la sécurité nationale.

Les changements climatiques (Chapitre 3 du Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) de 1998; chapitre 6 du Rapport de la CEDD de 2001)

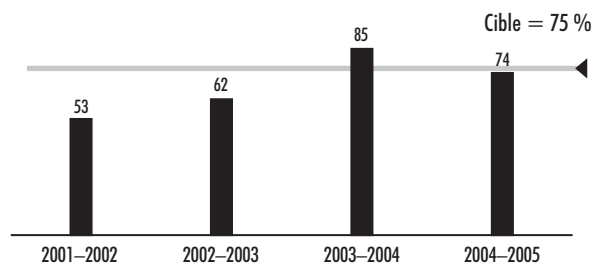
Contexte. Le chapitre de 2001 est un suivi de notre vérification de 1998 de la gestion des changements climatiques assurée par le gouvernement fédéral.

Résultat. En mai 2005, la commissaire à l'environnement et au développement durable a comparu devant le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, dans le cadre d'une série d'audiences sur les changements climatiques. Elle a alors informé le Comité sur un certain nombre de vérifications que nous avons effectuées par le passé à ce sujet, notamment la vérification de 1998 et la vérification de suivi de 2001. Le rapport préparé par la suite par le Comité contient 16 renvois différents à nos travaux, sur 6 chapitres que nous avons préparés entre 1998 et 2004, et il contient plusieurs recommandations qui renforcent les messages de ces chapitres. Par exemple, le Comité a recommandé d'établir, pour l'ensemble du gouvernement fédéral, une stratégie de développement durable, conformément à une recommandation du Rapport de la CEDD de 2002 sur les stratégies de développement durable (chapitre 5). Cet exemple illustre l'incidence que nos vérifications peuvent avoir longtemps après le dépôt des rapports au Parlement.

Le Parlement appuie nos recommandations. Au cours de nos vérifications, lorsque nous prenons connaissance de questions d'importance qui exigent des mesures correctives, nous les signalons au Parlement et aux conseils d'administration des sociétés d'État, au moyen de recommandations dans nos rapports.

Le Comité des comptes publics étudie bon nombre de nos rapports, mais en raison des contraintes de temps, il n'est pas en mesure de les étudier tous. Quand le Comité étudie un de nos rapports, il peut appuyer officiellement nos recommandations et demander au ministère ou à l'organisme de lui soumettre un plan d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de notre rapport. Nous croyons que cela indique un appui solide pour nos travaux (pièce 9).

Pièce 9 — Recommandations appuyées par le Comité permanent des comptes publics



Dans ses rapports, le Comité des comptes publics a appuyé 74 p. 100 des recommandations de nos rapports de 2004-2005 qu'il a étudiés. Dans notre *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006*, nous nous étions fixé une cible de 75 p. 100. (Voir la note 4 à la page 64.)

Les organisations mettent en œuvre nos recommandations. Il revient aux ministères et organismes de prendre des mesures correctives et d'améliorer leurs pratiques de gestion. Nous surveillons leur rendement en déterminant s'ils ont mis en œuvre nos recommandations, que celles-ci aient été ou non appuyées par le Comité des comptes publics.

En 2005-2006, 44 p. 100 des recommandations présentées dans nos rapports de vérification de gestion de 2001-2002 avaient été entièrement mises en œuvre, et 38 p. 100 avaient été en grande partie mises en œuvre à notre satisfaction. (Voir la note 5 à la page 64.) Le pourcentage des recommandations entièrement mises en œuvre en 2004-2005 est semblable à celui des années précédentes (pièce 10).

Nous aimerions que ce pourcentage augmente avec le temps. Nous signalons que le pourcentage des recommandations entièrement mises en œuvre après quatre ans, selon l'information soumise par les ministères, est en augmentation depuis trois ans.

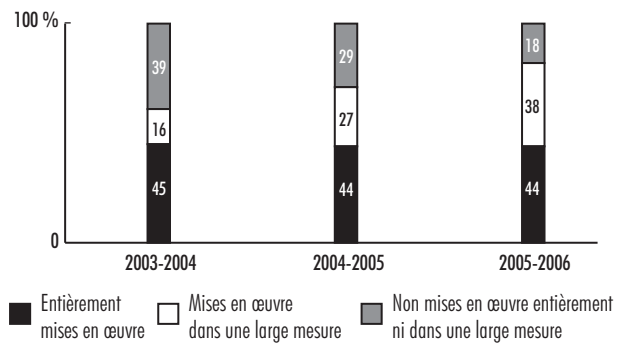
Au début de 2005-2006, nous avons mis à jour les directives que nous donnons à nos vérificateurs de gestion sur la préparation des recommandations. Ce n'est pas avant 2009, lorsque nous ferons rapport sur nos recommandations de 2005, que nous pourrions déterminer l'effet de ces nouvelles directives. Au cours de l'année écoulée, sur la recommandation du Comité des comptes publics, nous avons appuyé l'examen des mesures prises par les ministères pour donner suite à nos recommandations, effectué par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

À l'avenir, nous évaluerons aussi la mise en œuvre des recommandations des vérifications de gestion de portée gouvernementale qui s'adressent à des entités du gouvernement fédéral en particulier et la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Si nous avons appliqué cette nouvelle méthode cette année, les résultats auraient été les suivants :

- recommandations entièrement mises en œuvre 42 p. 100;
- recommandations mises en œuvre dans une large mesure à notre satisfaction 35 p. 100;
- recommandations non mises en œuvre entièrement ni dans une large mesure 23 p. 100.

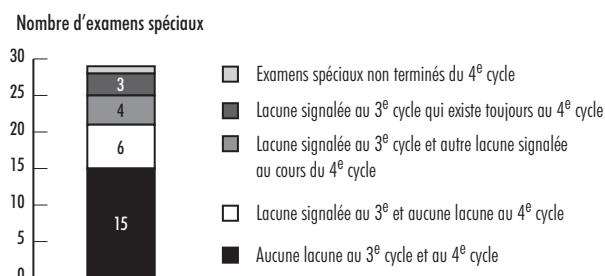
Les organisations donnent suite aux réserves et aux lacunes importantes. Dans le cadre de nos vérifications des états financiers et de nos examens spéciaux, nous surveillons les mesures prises pour donner suite aux réserves, aux lacunes importantes et aux autres questions d'importance que nous signalons dans nos rapports. Notre indicateur est le nombre de réserves ou de lacunes importantes qui reviennent d'un rapport à l'autre. Idéalement, il n'y en aurait pas. Cela s'est produit lors de nos vérifications des états financiers de 2004-2005 et de 2005-2006, où nous n'avons formulé aucune réserve.

Pièce 10 — Pourcentage des recommandations de vérification de gestion mises en œuvre quatre ans après leur publication (non vérifié)



L'indicateur actuel que nous utilisons pour les examens spéciaux est le nombre de lacunes importantes qui existaient lors du troisième cycle, déjà terminé, et qui existent encore au quatrième cycle, qui est en cours (pièce 11). Nous avons réalisé 29 examens spéciaux de sociétés d'État au cours du troisième cycle. Il y a seulement trois cas où une lacune importante présente au cours du troisième cycle existait toujours au quatrième cycle. Dans le premier cas, la société n'est pas en mesure de combler elle-même cette lacune. Dans le deuxième cas, la société a comblé trois des quatre lacunes importantes que nous avons signalées il y a six ans. La direction de la société nous a informés qu'elle s'efforçait de combler la dernière lacune. Dans le troisième cas, nous pensons que la société pourrait faire davantage pour trouver des solutions à la lacune.

Pièce 11 — Les organisations donnent suite aux lacunes importantes signalées dans les examens spéciaux



Les ministères mettent en œuvre leurs stratégies de développement durable. Vingt-cinq ministères et organismes étaient tenus de déposer une stratégie de développement durable pour la période de 2004 à 2006. Plusieurs autres organisations, dont notre Bureau, ont déposé volontairement des stratégies de développement durable.

Selon l'article 23 ajouté à la *Loi sur le vérificateur général* en 1995, nous devons surveiller la mesure dans laquelle les ministères atteignent les objectifs et mettent en œuvre les plans énoncés dans leurs stratégies de développement durable. Nous devons aussi faire rapport à ce sujet.

En 2005, nous avons évalué les mesures prises par 13 organisations pour mettre en œuvre 25 engagements de leurs stratégies de 2001 et de 2004. Ces évaluations sont présentées dans les quatre chapitres suivants du Rapport de la commissaire de 2005 :

- Chapitre 1 — engagements découlant de la Stratégie de gestion des océans du Canada;
- Chapitre 4 — engagements liés aux responsabilités fédérales en matière de gestion et de salubrité de l'eau potable;
- Chapitre 6 — engagements en matière d'approvisionnement écologique;
- Chapitre 7 — résultats de la surveillance de dix engagements pris par neuf ministères et organismes dans leurs stratégies de développement durable.

Dans l'ensemble, nous avons constaté que les progrès étaient satisfaisants pour 10 de ces 25 engagements, et qu'il y avait eu un certain progrès pour tous les autres engagements sauf 3.

Tout en faisant rapport sur les taux de mise en œuvre, nous avons continué de communiquer de l'information plus générale sur la qualité et l'efficacité des stratégies de développement durable. Dans le chapitre 7 du Rapport de la commissaire de 2005, nous avons indiqué si les directives données par le gouvernement pour la préparation des stratégies de développement durable de 2004 étaient adéquates. Nous avons aussi évalué la mesure dans laquelle ces stratégies répondaient à certaines attentes exprimées par la commissaire dans la publication *Stratégies de développement durable – Des résultats*

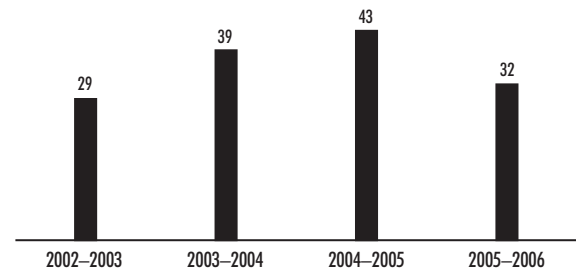
positifs à obtenir de mars 2003. Comparativement aux stratégies de 2001 et 2004, nous avons constaté des améliorations de la qualité de certains aspects des stratégies.

Réponses données par les ministères aux pétitions en matière d'environnement

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* nous obligent aussi à surveiller les pétitions en matière d'environnement reçues des Canadiens et à en rendre compte. Le processus de pétitions permet aux Canadiens de faire connaître leurs préoccupations au sujet des questions environnementales, de poser des questions aux ministres fédéraux et d'obtenir des réponses.

En 2005-2006, le Bureau a reçu 32 pétitions en matière d'environnement (pièce 12). Les ministres des ministères fédéraux doivent répondre aux pétitions dans un délai de 120 jours après la date où le ministre reçoit la pétition de la vérificatrice générale. Les ministres ont répondu à temps à 90 p. 100 des pétitions reçues en 2005-2006.

Pièce 12 — Pétition reçues chaque année par la commissaire



Pour nous acquitter de notre rôle de surveillance, nous avons vérifié certaines réponses données à des pétitions pour évaluer

si les ministres respectaient les engagements pris envers les pétitionnaires. En 2005-2006, nous avons vérifié les réponses données aux pétitions touchant les assurances des exploitants de centrales nucléaires, les lignes directrices pour mettre les espèces en péril sur la liste qui les protège, et les répercussions des élevages de porcs.

Nous avons constaté que les ministères donnent suite aux pétitions. Par exemple, en réponse à notre vérification des assurances des exploitants de centrales nucléaires, Ressources naturelles Canada a convenu, en 2005, de proposer que la *Loi sur la responsabilité nucléaire* soit révisée. Lors de notre vérification des élevages de porcs, nous avons constaté qu'Environnement Canada évaluait ses activités de promotion de la conformité et cherchait à en améliorer l'efficacité.

■ Notre cadre de gestion de la qualité fonctionne de manière efficace

Nos travaux de vérification reposent sur une méthode et un cadre de gestion de la qualité rigoureux. Des revues internes et externes, selon notre cadre, fournissent l'assurance raisonnable que nos vérifications sont effectuées selon les normes établies pour la profession.

Revues externes. En 1999, nous avons retenu les services d'un cabinet de vérification pour évaluer le système de gestion de la qualité que nous utilisons pour les vérifications annuelles des états financiers. En 2003, une équipe internationale de vérificateurs législatifs a effectué un examen par des pairs du cadre de gestion de la qualité (CGQ) du Bureau qui sert aux vérifications de gestion. Les deux revues ont montré que nos cadres étaient conçus de manière adéquate et qu'ils fonctionnaient efficacement. L'équipe de revue du CGQ utilisé pour les vérifications de gestion a fait état de certaines bonnes pratiques et proposé des améliorations. Nous avons élaboré un plan d'action pour tirer parti de ces suggestions d'amélioration. Celui-ci se trouve sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Nous avons commencé à planifier la prochaine revue du cadre de gestion de la qualité de toutes les vérifications et nous prévoyons faire effectuer cette revue d'ici trois ans.

De plus, les ordres provinciaux des comptables agréés vérifient si nous respectons les normes professionnelles applicables aux vérifications des états financiers et si la formation que nous donnons aux futurs comptables agréés répond aux exigences pour l'accréditation. Les examinateurs ont conclu que nous respectons les normes professionnelles et répondions aux exigences d'agrément.

Revues internes des pratiques. Nous effectuons des revues des pratiques de nos produits — vérifications des états financiers, vérifications de gestion et examens spéciaux — en évaluant leur qualité et leur conformité aux cadres de gestion de la qualité du Bureau. Les cadres tiennent compte des politiques du Bureau et des normes établies pour la profession. Ces revues fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que nos vérifications sont de qualité et qu'elles sont exécutées conformément aux cadres de gestion de la qualité. Elles fournissent également aux gestionnaires des pistes d'amélioration.

En 2005-2006, nous avons fait rapport sur huit revues des pratiques de vérifications des états financiers et de vérifications de gestion effectuées en 2004-2005. Les revues ont révélé que les vérifications avaient été réalisées conformément à nos cadres de gestion de la qualité. Les améliorations suggérées portaient sur la fonction d'examineur de la qualité, tant pour les vérifications des états financiers que pour les vérifications de gestion, ainsi que sur les attentes des vérificateurs en matière de détection des fraudes et des erreurs dans les états financiers. Lorsque les rapports seront prêts, nous publierons des résumés des résultats des revues des pratiques sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Vérifications internes. Nous vérifions également nos pratiques de gestion et d'administration. Ces vérifications fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte les politiques du gouvernement et celles du Bureau. Elles fournissent également aux gestionnaires des évaluations et des recommandations.

En 2005-2006, nous avons entrepris la deuxième année d'un plan de vérification interne triennal. Un résumé du plan triennal se trouve sur notre site Web sous « À propos du Bureau ». En 2005-2006, nous avons préparé un rapport sur la vérification interne des dépenses d'accueil. Nous avons constaté que la documentation et les lignes directrices devaient être améliorées. En 2005-2006, nous avons également entrepris la vérification interne de la gestion des ressources humaines et du perfectionnement. Lorsque les vérifications internes sont terminées, nous publions des résumés des résultats sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

■ Notre travail respecte les échéanciers et les budgets

Respect des budgets. Nous nous fixons un budget pour chacune de nos vérifications et surveillons notre rendement effectif par rapport au budget. En 2001-2002, nous nous étions également fixé comme objectif de réduire le nombre total d'heures consacrées à deux de nos trois principales sous-activités de vérification.

Pour ce qui est des vérifications annuelles des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations, notre objectif était de réduire de 15 p. 100 le nombre total d'heures nécessaires à ces vérifications avant 2004-2005. Les vérifications d'organisations

internationales et de l'Agence du revenu du Canada ainsi que les nouvelles vérifications que nous effectuons depuis 2001-2002 sont exclues de cet objectif.

Une vérification territoriale n'est pas encore terminée, mais la réduction totale des heures réelles en 2004-2005 par rapport à 2001-2002 sera d'environ 7 p. 100. Dans beaucoup de cas, le nombre total d'heures nécessaires à l'exécution des vérifications a été réduit davantage, tandis que d'autres vérifications ont exigé beaucoup plus d'heures que prévu.

Dans l'ensemble, les travaux de vérification réalisés dans plusieurs sociétés d'État et gouvernements territoriaux continuent de dépasser le budget de beaucoup. Cela est dû principalement à l'adoption de nouvelles normes de comptabilité et de vérification et à l'augmentation du taux de roulement des professionnels de la vérification de notre Bureau.

Le Bureau s'est également fixé comme objectif de réduire de 15 à 25 p. 100 d'ici à 2005-2006 le nombre total d'heures nécessaires pour réaliser le quatrième cycle d'examens spéciaux. Il ne reste plus que deux examens spéciaux à terminer, ce qui fait que le cycle actuel est presque terminé. Jusqu'à maintenant, pour les examens spéciaux qui sont terminés, nous avons réalisé une réduction totale des heures de 10,5 p. 100.

Pour les 25 rapports de vérifications de gestion et les produits connexes que nous avons déposés en 2005-2006, nous avons dépassé de 12 p. 100 le budget total en heures. Le quart du dépassement total du budget est attribuable à une vérification pour laquelle il y a eu beaucoup de changements au sein de l'équipe de vérification et des organisations vérifiées. Nous avons eu aussi beaucoup de difficultés à faire valider les faits contenus dans le rapport par le personnel du ministère. Pour près de la moitié des vérifications de gestion, l'écart budgétaire a été mineur.

Des détails sur les heures prévues et les heures utilisées pour chacune des vérifications sont disponibles sur demande.

Respect des échéanciers. C'est le Bureau qui décide quand ses rapports de vérification de gestion seront déposés à la Chambre des communes; la loi ne fixe donc pas d'échéance pour ces rapports. Dans le cas de la plupart des vérifications des états financiers et dans le cas des examens spéciaux, les dates de présentation de nos rapports sont déterminées par la loi. Nous n'avons pas de difficultés réelles pour respecter les dates prévues par la loi pour les vérifications des états financiers (sauf pour certains de nos travaux dans les territoires du Nord).

Nous avons effectué 33 examens spéciaux au cours du cycle en cours, et nous avons remis 18 des rapports (55 p. 100) au moins un mois après la date prévue par la loi. Un de nos comités de gestion vient de recevoir un bilan de la situation. Le rapport donne de nombreuses raisons pour lesquelles les rapports n'ont pas été terminés à temps, notamment :

- des problèmes d'affectation du personnel au sein de notre Bureau,
- des difficultés d'organisation des revues de nos rapports par les conseils d'administration ou les comités de vérification.

Le comité de gestion supervise la préparation d'un ensemble de principes clés devant s'appliquer à la planification des examens spéciaux et d'un plan d'action pour corriger la situation au cours du prochain cycle.

Nous allons améliorer encore les mesures du rendement concernant le respect des budgets et des échéanciers dans les prochains rapports sur le rendement.

Autres résultats

Mise en œuvre de notre stratégie parlementaire renouvelée

Pour bien servir le Parlement, il nous faut comprendre les besoins et les intérêts des parlementaires. Nous devons expliquer clairement notre rôle et notre mandat de manière à ce que les parlementaires sachent ce qu'ils peuvent attendre de nous. Il nous faut également veiller à ce que les parlementaires comprennent nos travaux et les questions que nous soulevons dans nos rapports.

À cette fin, nous avons révisé notre stratégie parlementaire en 2004. Pour 2005-2006, nous avons quatre objectifs :

- communiquer nos messages clairement au Parlement;
- promouvoir le rôle et l'utilisation du travail du Bureau du vérificateur général;
- voir à ce que notre travail demeure pertinent et utile pour les parlementaires;
- maintenir la crédibilité du Bureau auprès du Parlement.

Communiquer clairement. Il est essentiel que nous communiquions clairement les constatations de nos vérifications. Cela est particulièrement important, étant donné qu'après les élections fédérales de 2004 et de 2006, de nombreux députés ont fait leur entrée à la Chambre des communes. À cette fin, nous avons révisé, à l'automne de 2005, le mode de présentation des Points saillants de chaque rapport. Les Points saillants doivent constituer un résumé indépendant de chaque vérification. Ils résument l'objet de la vérification, sa pertinence et les constatations.

Promouvoir notre travail. Pour promouvoir le rôle et l'utilisation du travail du Bureau, nous remettons une trousse d'information aux parlementaires à intervalles réguliers. Cette trousse contient, par exemple, de l'information sur notre rôle, le mode de sélection des sujets des vérifications et les mesures prises pour assurer la qualité des vérifications. Nous remettons aussi aux parlementaires un document qui vise à les aider à examiner le Budget des dépenses qui comprend les plans de dépenses et les rapports sur le rendement du gouvernement.

De plus, nous écrivons à des comités parlementaires en particulier pour leur signaler les aspects de nos vérifications susceptibles de les intéresser. Nous envoyons ces lettres lors du dépôt de nos rapports et à l'ouverture d'une nouvelle législature.

Voir à ce que notre travail soit pertinent. Le fait de comparaître devant des comités parlementaires est l'un des moyens les plus efficaces de veiller à ce que notre travail demeure pertinent et utile pour les parlementaires. Nous nous tenons à la disposition des comités chaque fois qu'ils veulent étudier des activités ou des programmes du gouvernement que nous avons vérifiés. Nous travaillons de concert avec le personnel des comités pour veiller à ce que notre comparution devant le comité soit utile pour ses membres. Dans notre déclaration d'ouverture devant chaque comité, nous présentons les éléments essentiels de chaque vérification. Nous considérons également ces audiences comme une occasion de mieux connaître le point de vue des comités sur les questions qui les intéressent. Nous tenons compte de leurs opinions pour planifier les vérifications futures.

Maintenir notre crédibilité. Dans tous nos travaux, nous veillons à maintenir notre indépendance et notre objectivité qui sont à la base de notre crédibilité. La méthode de sélection et de planification des vérifications de gestion, qui est axée sur le risque, permet de déterminer les questions qui revêtent le plus d'importance pour le Parlement. Nous effectuons notre travail selon les normes établies pour la profession et des méthodes internes rigoureuses. Le respect de ces normes et des pratiques fait régulièrement l'objet d'examen et les résultats sont rendus publics.

Amélioration de nos pratiques de vérification de gestion

En 2005-2006, nous avons réalisé un examen systématique de nos pratiques de vérification de gestion. L'examen visait à trouver des moyens d'améliorer nos pratiques et d'en maintenir la crédibilité. Nous voulions sélectionner et réaliser nos vérifications de gestion et en rendre compte de manière plus efficace, afin que nos travaux contribuent davantage à améliorer le gouvernement.

Nous avons tout d'abord élaboré un énoncé de mission commun pour les vérifications de gestion qui décrit de manière brève et claire ce que le Bureau espère accomplir grâce aux vérifications de gestion. Nous nous sommes entendus sur une définition simple mais significative de la vérification de gestion, à savoir : nous vérifions des questions importantes et nous communiquons nos constatations. De plus, nous avons établi une liste des principales caractéristiques d'une vérification de gestion réussie.

Nous avons déterminé que neuf principaux secteurs de nos pratiques de vérification de gestion devaient être modifiés et avons décidé des mesures précises à prendre. Ces secteurs englobent tout l'éventail de nos activités, depuis la planification de nos vérifications, la mise en œuvre des divers éléments de notre mandat et le maintien de bonnes relations avec les entités que nous vérifions, jusqu'à la communication des constatations de nos vérifications. Nous sommes en train de mettre la dernière main aux mesures spécifiques nécessaires. Étant donné l'importance de l'initiative, le Conseil de direction du Bureau surveillera la mise en œuvre de ces mesures.

Information des médias et du public

De nombreux Canadiens entendent parler de nos rapports par les médias; il est donc très important que les médias comprennent bien nos rapports et les présentent correctement au public. Nous analysons chaque année la couverture des médias. En 2005-2006, nous avons constaté que nos messages étaient bien compris et qu'ils étaient communiqués correctement, à quelques exceptions près.

La couverture médiatique tend aussi à susciter l'intérêt des Canadiens pour notre travail. Nous répondons à toutes les demandes que le Bureau reçoit. La vérificatrice générale et les autres membres de la haute direction donnent des discours et font des exposés à diverses réunions publiques et conférences professionnelles. Ces activités aident à faire connaître aux Canadiens le travail du Bureau.

Offrir un milieu de travail respectueux

Le Bureau s'est fixé quatre objectifs pour maintenir un milieu de travail respectueux, lesquels sont assortis d'indicateurs et de cibles (pièce 13) :

- offrir un milieu de travail où les employés sont satisfaits et motivés;
- favoriser l'instauration d'un milieu de travail bilingue;
- réunir un effectif qui est représentatif de la population canadienne;
- faire en sorte de disposer d'employés compétents et capables, afin de mener à bien notre mandat.

Employés satisfaits et motivés. Pour cet objectif, notre cible est de maintenir le taux de satisfaction des employés à au moins 70 p. 100. Tous les deux ans, le Bureau effectue un sondage auprès de ses employés pour évaluer son rendement et cerner les possibilités d'amélioration. Il élabore ensuite un plan d'action pour tirer parti des résultats du sondage. Le dernier plan d'action visait à mieux communiquer nos méthodes de vérification, à mieux gérer les ressources humaines et à tenir des réunions internes plus efficaces. Nous nous sommes penchés également sur la reddition de comptes interne en améliorant l'information communiquée à la direction, en élaborant de nouveaux outils pour l'affectation du personnel et en augmentant la délégation. Ce plan d'action a été réalisé en 2005-2006.

En 2006, le taux de réponse de notre sondage auprès des employés a été de 90 p. 100, ce qui est bien supérieur au taux de 69 p. 100 obtenu en 2004, et à la norme pour la plupart des organisations, qui est de 65 p. 100. Les résultats montrent une augmentation importante de la satisfaction globale des employés, qui est passée de 70 p. 100 en 2004 à 82 p. 100 en 2006. La plupart des employés — 92 p. 100 — affirment qu'ils sont fiers de travailler pour le Bureau, que le Bureau est bien géré, que sa direction est claire, et que sa vision et ses valeurs sont respectées. (Voir la note 6 à la page 65.) Un comité d'employés volontaires examine les résultats du sondage. Il se concentrera sur les activités que le Bureau devrait poursuivre pour maintenir ce niveau de satisfaction. Le Comité présentera ses recommandations au Conseil de direction du Bureau à l'automne 2006.

Un milieu de travail bilingue. Le nombre de membres du groupe de la direction du Bureau qui sont bilingues a augmenté. Cette augmentation a été importante de 2004-2005 à 2005-2006 — le nombre est passé de 53 à 62 p. 100 des vérificateurs généraux adjoints (VGA) et des directeurs principaux et de 56 à 58 p. 100 des directeurs. Nous continuerons de mettre l'accent sur la formation linguistique en langue seconde en 2006-2007, notre objectif étant qu'en mars 2007, 100 p. 100 des VGA et des directeurs principaux et 75 p. 100 des directeurs soient bilingues. Un nouveau programme de cours est offert pour aider les employés à atteindre le niveau souhaité. (Voir la note 7 à la page 65.)

Un effectif représentatif. En augmentant son effectif au cours de l'année écoulée, le Bureau a été en mesure de maintenir ses niveaux relatifs de représentation des quatre groupes désignés. Nous cherchons toujours à améliorer la représentation des minorités visibles et des Autochtones.

Un effectif compétent et capable. Le taux de roulement a augmenté considérablement au cours de la dernière année par rapport à 2004-2005. La demande accrue dans les ministères ainsi que dans le secteur privé de compétences semblables à celles de nos employés a exercé des pressions importantes sur la capacité du Bureau de maintenir son effectif. De plus, une pénurie d'employés disponibles, surtout dans le domaine de la comptabilité, a provoqué une concurrence accrue pour ces ressources rares. Le Bureau est conscient de la situation et surveille activement les facteurs externes afin d'élaborer une stratégie de recrutement et de maintien en poste.

Pièce 13 — Offrir un milieu de travail respectueux

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats de 2003–2004	Résultats de 2005–2006
Offrir un milieu de travail où les employés sont satisfaits et motivés	Pourcentage des employés estimant que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs milieux où travailler	70 p. 100	70 p. 100	82 p. 100
Favoriser l'instauration d'un milieu de travail bilingue	Pourcentage des employés des régions bilingues qui satisferont à nos exigences linguistiques d'ici à mars 2007	100 p. 100 des vérificateurs généraux adjoints et des directeurs principaux	53 p. 100	62 p. 100
		75 p. 100 des directeurs	56 p. 100	58 p. 100
Réunir un effectif qui est représentatif de la population canadienne	La représentation, c'est à dire le pourcentage de la main-d'œuvre disponible des quatre groupes désignés :	100 p. 100 de chaque groupe désigné		
	les femmes		100 p. 100	105 p. 100
	les personnes handicapées		94 p. 100	108 p. 100
	les Autochtones		79 p. 100	74 p. 100
	les minorités visibles		75 p. 100	68 p. 100
Faire en sorte de disposer d'employés compétents et capables, afin de mener à bien notre mandat	Nombre de postes à pourvoir chaque année au niveau d'entrée	20 postes	17 postes	18 postes
	Pourcentage du roulement des professionnels de la vérification	10 p. 100	9,6 p. 100	14,7 p. 100

Section III — Rendement financier

Résumé des activités

Crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Bureau a utilisé 76,8 millions de dollars sur les 79,6 millions de dollars de crédits parlementaires qui lui ont été accordés. Le Bureau n'a donc pas utilisé 2,8 millions de dollars de ses crédits parlementaires en 2005-2006 (3,1 millions de dollars en 2004-2005). Le crédit de 79,6 millions de dollars est composé de 71,8 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 7,8 millions de dollars provenant des mandats spéciaux du gouverneur général (au lieu du budget supplémentaire des dépenses puisque la Chambre des communes ne siégeait pas) et d'ajustements et de transferts. La somme de 7,8 millions de dollars comprend des éléments réguliers, surtout les fonds reportés (3,1 millions de dollars) et les fonds obtenus pour les augmentations de salaire de l'exercice et les augmentations rétroactives (4,2 millions de dollars).

À l'instar des ministères et organismes fédéraux, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*). Le montant réel reporté est fonction des fonds inutilisés et des prestations au titre des congés parentaux et des indemnités de départ versées au cours de l'exercice.

Coût de fonctionnement

En 2005-2006, le coût net de fonctionnement du Bureau s'est établi à 85,3 millions de dollars, comme l'indique l'état des résultats de nos états financiers vérifiés (page 43). Cette augmentation de 2,9 millions de dollars (3,5 p. 100) par rapport à 2004-2005 est attribuable surtout à une augmentation des salaires et des avantages sociaux d'environ 4,2 millions de dollars, à une réduction des coûts des services professionnels d'environ 800 000 \$, et à une réduction des coûts des services publics, du matériel et des fournitures, d'environ 400 000 \$. Pour plus de renseignements, voir la note 7 afférente aux états financiers (page 51).

La hausse du coût des salaires est attribuable aux augmentations annuelles, à l'augmentation des coûts du régime d'avantages sociaux des employés et à l'augmentation des employés équivalents temps plein (ETP). La baisse des coûts des services professionnels est attribuable à une réduction du recours au personnel de bureau temporaire, des échanges de cadres, des frais juridiques et du coût des services de traduction. Le coût des services publics, du matériel et des fournitures était plus élevé en 2004-2005 en raison des rénovations réalisées à la suite d'une réorganisation interne du Bureau.

Équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 577 équivalents temps plein (ETP) en 2005-2006, ce qui représentait 98 p. 100 du budget, qui était de 590 ETP. Il s'agit d'une augmentation de 7 ETP par rapport à l'exercice précédent. En 2004-2005, nous avons utilisé 570 ETP, soit 98 p. 100 de notre budget de 580 ETP.

Au 31 mars 2006, le Bureau comptait 609 employés. Le roulement du personnel, le travail à temps partiel et l'embauche d'étudiants expliquent la différence entre le nombre d'employés et le nombre d'ETP utilisé au cours de l'exercice.

Analyse par sous-activité

En 2005-2006, le Bureau :

- a déposé 18 rapports de vérification de gestion de ministères et organismes fédéraux et 4 produits connexes. Ce nombre est moins élevé que d'habitude parce que le dépôt du rapport de février 2006 a été reporté à mai 2006, car la Chambre des communes ne siégeait pas à la suite de l'élection fédérale de janvier 2006;
- a effectué plus de 100 vérifications d'états financiers, dont les états financiers du gouvernement du Canada, de sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations;
- a terminé 11 examens spéciaux de sociétés d'État;
- a évalué les rapports sur le rendement de trois agences du gouvernement fédéral;
- a déposé trois rapports de vérification de gestion ayant trait à la surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement.

Pour préparer le *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006*, nous nous sommes fondés sur des dépenses prévues de 81,2 millions de dollars. Nous avons par la suite obtenu du Parlement l'autorisation de dépenser des fonds supplémentaires et révisé notre budget pour qu'il reflète les dépenses prévues de 85,2 millions de dollars dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Les dépenses réelles de 2005-2006 et les dépenses prévues révisées sont présentées dans le tableau 4 — Ressources financières et humaines et sous-activités (page 37).

Nous gérons les coûts à l'échelle du Bureau et pour chaque vérification. Des budgets des vérifications en heures et en coûts sont établis. Le Bureau impute tous les coûts directs, i.e. les salaires, les services professionnels, les dépenses de voyage et les autres coûts aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles auxquels ils se rattachent. Toutes les autres dépenses, y compris les services du Bureau et les services obtenus à titre gracieux, sont comptabilisées comme coûts indirects et sont imputées aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles en fonction du nombre d'heures qui y sont directement consacrées. Le niveau d'effort (les heures utilisées) pour chacune des vérifications est le facteur le plus important des coûts réels.

La plus forte augmentation des coûts des sous-activités est attribuable aux vérifications de gestion (2,2 millions de dollars), suivies par les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations (1,5 million de dollars), la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada (1,0 million de dollars) et les méthodes professionnelles (0,3 million de dollars). Les examens spéciaux des sociétés d'État ont connu la plus forte diminution (1,5 million de dollars), suivis par les activités de surveillance des activités de développement durable et les pétitions en matière d'environnement (0,7 million de dollars). Les différences entre les coûts actuels et les coûts de l'exercice précédent des sous-activités sont fondées sur l'état des résultats de nos états financiers vérifiés (page 43).

Vérifications de gestion et études

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérifications de gestion et études	42,6	42,8	40,4

Les coûts des vérifications de gestion et des études sont plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux des employés. Le niveau global d'effort du présent exercice a été essentiellement le même qu'au cours de l'exercice précédent. La plupart de nos vérifications de gestion sont effectuées sur deux exercices. Les coûts engagés au cours de la période de rapport sont les coûts des vérifications publiées au cours de l'exercice ainsi que les coûts engagés pour les vérifications qui doivent être publiées au cours des exercices suivants. Le Bureau publie généralement de 26 à 28 rapports de vérification de gestion par année. Cette année, nous avons reporté le dépôt des rapports qui devaient être déposés en février et en avril 2006 à des dates ultérieures, car la Chambre des communes ne siégeait pas à la suite de l'élection fédérale de janvier 2006. Cependant, la plupart des travaux de vérification ont été réalisés comme prévu en 2005-2006.

En plus de nos chapitres de vérification, la sous-activité vérifications de gestion et études comprend d'autres types de travaux qui ont exigé moins de temps que l'an dernier. Par exemple, notre participation à la Commission Gomery a exigé beaucoup moins de ressources que lors de l'exercice précédent. De plus, cette année, nous n'avons pas eu à formuler d'opinion sur les rapports sur les indicateurs de la santé préparés tous les deux ans par le gouvernement fédéral et les trois gouvernements territoriaux.

Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	23,5	23,0	22,0

Globalement en 2005-2006, les efforts nécessaires pour exécuter les vérifications des états financiers sont demeurés relativement constants même si les coûts ont augmenté légèrement (1,5 million de dollars), en grande partie en raison de l'augmentation des coûts des salaires et des avantages sociaux des employés.

Sociétés d'État. Le temps d'exécution des vérifications des sociétés d'État a augmenté par rapport à l'année précédente. L'augmentation est attribuable à un taux de roulement élevé des professionnels en vérification et aux nouvelles normes comptables, qui obligent certaines entités que nous vérifions à présenter plus d'information dans leurs rapports et qui nous donnent d'autres responsabilités en tant que vérificateurs. Nous avons consacré la majeure partie de ces heures additionnelles à quelques vérifications des sociétés d'État plus grandes et plus complexes, qui sont les plus touchées par les nouvelles normes de comptabilité et de vérification.

Parmi les normes de comptabilité nouvelles et révisées qui ont une incidence sur nos travaux, mentionnons les opérations de couvertures, les avantages sociaux futurs des salariés, les passifs au titre du déclassement, les changements d'estimations comptables, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers.

Autres sociétés et organisations. Le niveau des efforts nécessaires pour réaliser les vérifications d'autres sociétés et organisations a diminué considérablement, particulièrement la vérification des états financiers de l'Agence du revenu du Canada, en raison des gains d'efficacité réalisés grâce à notre nouvelle méthode et à nos nouveaux outils de vérification. Dans le cas des autres vérifications, le niveau d'efforts consacrés a été à peu près le même que l'an dernier, même si nous avons vérifié pour la première fois les états financiers de deux nouvelles entités, le Conseil national de recherches et la Commission de la fonction publique. Ces deux vérifications ont exigé plus de travail que prévu.

Organisations territoriales. Nous avons réalisé cette année une partie des réductions prévues des coûts des vérifications territoriales. Nous continuerons à chercher des moyens d'améliorer l'efficacité de ces vérifications en appliquant notre nouvelle méthode et nos nouveaux outils de vérification.

Organisations internationales. En 2005-2006, le coût des vérifications des états financiers des organisations internationales a augmenté en grande partie en raison de la nature cyclique de la vérification de l'UNESCO, que nous effectuons tous les deux ans. Le Bureau vérifie deux organisations internationales, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces vérifications sont effectuées selon une formule de recouvrement des coûts.

Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4,8	5,7	3,8

Notre méthode de vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada nous a permis de réduire les coûts globaux de cette vérification au cours des dernières années. Cependant, cette année, il a fallu consacrer plus d'heures à cette vérification car c'était la première année que nous effectuions la vérification d'un certain nombre d'entités, comme l'Agence des services frontaliers du Canada. De plus, nous avons réussi à réaliser certains travaux de vérification, pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, plus tôt que d'habitude pour plusieurs entités.

Nous avons été en mesure de consacrer beaucoup plus de temps que l'an dernier à l'évaluation des contrôles financiers des systèmes d'information de gestion ainsi que de ceux des ministères. Nous n'avons pas encore réussi à réaliser tous les travaux prévus, mais nous poursuivrons les efforts pour terminer ce travail.

Examens spéciaux des sociétés d'État

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Examens spéciaux des sociétés d'État	4,6	3,3	6,1

Chaque année, le coût total des examens spéciaux des sociétés d'État varie en fonction du nombre d'examens en cours, de la nature, de la taille et de la complexité des sociétés examinées, et du risque qu'elles présentent. Sur un cycle de cinq ans, il y a des périodes plus occupées que d'autres. En 2005-2006, notre charge de travail a diminué comme prévu. Cependant, le coût total de la sous-activité des examens spéciaux est plus élevé que prévu, car la plupart des examens spéciaux ont exigé plus de temps que prévu. Cela est attribuable à un éventail de raisons, dont des examens spéciaux que nous avons effectués pour la première fois, un taux de roulement important des professionnels de la vérification et des questions plus complexes que prévu.

En 2005-2006, nous avons travaillé à 14 examens spéciaux et en avons terminé 11, tandis qu'au cours de l'exercice précédent, nous avons travaillé à 20 examens spéciaux et en avons terminé 9.

Surveillance des activités de développement durable et des pétitions en matière d'environnement

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Surveillance des activités de développement durable et des pétitions en matière d'environnement	2,4	3,0	3,1

Ce travail consiste à vérifier les stratégies de développement durable, à coordonner le processus de pétitions, à surveiller les réponses données par les ministères et à vérifier les mesures prises par les ministères pour s'acquitter des engagements pris dans les réponses aux pétitions. Les résultats de ces travaux sont communiqués chaque année dans le Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Le coût de cette sous-activité est beaucoup plus faible (0,7 million de dollars) que l'an dernier, car nous avons décidé d'intégrer une partie des travaux de vérification aux autres travaux de vérification de gestion réalisés par l'équipe de la commissaire.

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1,1	1,2	1,1

Les coûts et les efforts consacrés à ces vérifications ont été les mêmes que l'an dernier. En vertu de la loi, le Bureau est tenu d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans les rapports annuels de trois agences du gouvernement — l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada.

Méthodes professionnelles

(en millions de dollars)	2005-2006		2004-2005
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Méthodes professionnelles	7,4	7,2	7,1

En 2005-2006, nos coûts dans ce secteur ont augmenté de 0,3 million de dollars par rapport à 2004-2005. La note 8 des états financiers vérifiés (page 52) donne un état ventilé des charges pour 2005-2006 et 2004-2005. Une partie de cette augmentation est attribuable à l'augmentation des salaires. Cependant, d'autres facteurs expliquent également l'augmentation des dépenses :

- En 2005-2006, nous avons élaboré ou mis à jour plusieurs guides de méthodes. Même si notre niveau d'efforts a augmenté par rapport à l'an dernier, une partie des travaux relatifs à des projets prévus ont été reportés en raison d'autres priorités.
- Les coûts des activités internationales sont plus élevés en raison de l'augmentation de l'investissement dans la mise en commun des connaissances et des activités de renforcement des capacités des bureaux de vérification d'autres pays, ainsi que d'une participation plus grande au Collège des Commissaires aux comptes de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Les coûts de la revue externe ont diminué car notre participation, avec une équipe internationale de pairs, à l'examen des pratiques de vérification de gestion d'autres bureaux de vérification législative a diminué de beaucoup en 2005-2006.

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars)	2003-2004	2004-2005	2005-2006			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Vérification législative	71,8	72,0	71,8	71,8	79,6	76,8
Moins : revenus non disponibles ¹	(0,9)	(1,1)	(0,7)	(0,7)	(1,1)	(1,1)
Plus : coût des services obtenus à titre gracieux des autres ministères	8,8	10,1	10,1	10,1	9,9	9,9
Coût net du programme²	79,7	81,0	81,2	81,2	88,4	85,6
Équivalents temps plein	558	570		590		577

¹ Le Bureau recouvre les coûts directs des vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces fonds représentent la principale source de revenus non disponibles. Ces fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais sont remis au Trésor à titre de revenus non disponibles.

² Le coût de fonctionnement net présenté dans nos états financiers vérifiés, qui sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, est de 85,3 millions de dollars, soit 0,3 million de dollars de moins que les dépenses réelles présentées ci-dessus. L'écart est attribuable à la comptabilisation des immobilisations et des avantages sociaux.

Tableau 2 : Crédits parlementaires votés et législatifs

(en millions de dollars)		2005-2006			
Poste voté ou législatif	Libellé du poste voté ou législatif	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations ²	Dépenses réelles
20	Dépenses de programme ¹	63,0	63,0	70,2	67,4
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	8,8	8,8	9,4	9,4
	Total – Vérification législative	71,8	71,8	79,6	76,8

¹ Les dépenses de programme comprennent une contribution de 380 000 \$ à la CCAF-FCVI Inc. (appelée autrefois Fondation canadienne pour la vérification intégrée). Le Bureau prête également un membre de son personnel qui est détaché à la CCAF-FCVI Inc. et dont il recouvre partiellement les coûts.

² La différence entre le *Budget principal des dépenses* et les autorisations représente les mandats spéciaux du gouverneur général, les ajustements et les transferts.

Tableau 3 : Coût net du programme

(en millions de dollars)	2004-2005	2005-2006
Dépenses réelles	72,0	76,8
Plus : services reçus à titre gracieux d'autres ministères		
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6,6	6,6
Contributions couvrant la part de l'employeur du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3,5	3,3
Moins : revenus non disponibles	(1,1)	(1,1)
Coût net du programme	81,0	85,6

Tableau 4 : Ressources financières et humaines et sous-activités

Ressources financières (en millions de dollars) 2005-2006		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
\$85,2	\$88,4	\$85,6
Ressources humaines (équivalents temps plein) 2005-2006		
Prévu	Réel	Différence
590	577	13
Activité de programme : Vérification législative (en millions de dollars)		
Sous-activités ¹	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses réelles 2005-2006
Vérifications de gestion et études	\$42,8	42,6
Vérifications d'états financiers de sociétés d'État, de gouvernements territoriaux et d'autres organisations	23,0	23,5
Vérifications des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	5,7	4,8
Examens spéciaux des sociétés d'État	3,3	4,6
Activités de surveillance des stratégies de développement durable et pétitions en matière d'environnement	3,0	2,4
Évaluations de rapports sur le rendement d'agences	1,2	1,1
Méthodes professionnelles	7,2	7,4
Total partiel	86,2	86,4
Moins : Revenus non disponibles	(1,0)	(1,1)
Coût de fonctionnement net présenté dans nos états financiers		85,3
Écarts dus à la comptabilité d'exercice (PCGR) ²		0,3
Coût net du programme	\$85,2	\$85,6

¹Nous avons attribué le coût des services de vérification à chaque sous-activité.

²Le coût de fonctionnement net présenté dans nos états financiers vérifiés, qui ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, est de 85,3 millions de dollars, soit 0,3 million de dollars de moins que le coût net du programme. L'écart est attribuable à la comptabilisation des immobilisations et des avantages sociaux.

Tableau 5 : Passifs éventuels

(en millions de dollars)	Montant du passif éventuel		
	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Liste des passifs éventuels			
Réclamations et poursuites en instance ou imminentes	–	–	–
Litiges ¹	5,4	5,5	5,7
Total	5,4	5,5	5,7

¹La note 9 afférente aux états financiers contient d'autres explications.

Tableau 6 : Passation de marchés de services professionnels — 2005

	Marchés initiaux touchant des honoraires de moins de 25 000 \$ ¹			Marchés initiaux touchant des honoraires de 25 000 \$ ou plus ¹		
	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	90	4	2	668	13	87
Marchés non-concurrentiels	4 654	521	98	100	1	13
Total	4 744	525	100,0	768	14	100,0

¹Honoraires seulement, sans la TPS et frais.

Tous les marchés de services professionnels et d'achat de biens et de services attribués par le Bureau d'une valeur de plus de 9 346 \$, sans la TPS (équivalent à 10 000 \$ avec la TPS) sont présentés sur notre site Web.

Le tableau 6 présente les marchés de services professionnels passés par le Bureau en 2005. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujéti au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général* et non au *Règlement sur les marchés de l'État*. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des honoraires professionnels estimés à 25 000 \$ ou plus doivent être concurrentiels, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent.

En 2005, la majorité des marchés ont été attribués par le Bureau sans appel d'offres. Quatre-vingt pour cent de ces marchés avaient une valeur initiale d'au plus 15 000 \$. Nous avons attribué un marché non-concurrentiel de 100 000 \$ à un bureau d'avocats pour nous représenter.

Tableau 7 : Frais de voyage et d'accueil

Les dépenses de voyage et d'accueil de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints sont présentées sur notre site Web, sous la rubrique « À propos du Bureau. »

Le Bureau respecte les taux et les indemnités de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et de la Politique sur l'accueil du Conseil du Trésor.

Tableau 8 : Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	2005-2006			Rémunération au rendement (\$)	Voiture de fonction ² (\$)	Cotisation à des clubs ³ (\$)	Total (\$)
	ETP ¹	Salaire (\$)	Prime au bilinguisme (\$)				
Vérificatrice générale	1	266 800 ⁴			2 726	565	270 091
Sous-vérificateur général	1	187 715-224 700		0-16 300			187 715-241 000
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	12	133 485-176 625		0-16 300		565	133 485-193 490
Directeurs principaux supérieurs	4	106 360-154 090		0-14 000			106 360-168 090
Directeurs principaux	53	106 360-137 180		0-13 250			106 360-150 430
Directeurs	101	83 000-110 070		0-10 500			83 000-120 570
Vérificateurs	226	38 218-92 160	800	0-3 000			38 218-95 960
Agents des services à la vérification	72	50 604-91 599	800				50 604-92 399
Spécialistes des services à la vérification	107	31 639-60 327	800				31 639-61 127
	577						

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2005-2006.

² Avantages imposables pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2005.

³ Le Bureau paie la cotisation de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable à un club.

⁴ Le salaire de la vérificatrice générale est établi par le loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

Tableau 9 : Cotisations¹ et contribution du Bureau

(en milliers de dollars)	2005-2006
CCAF-FCVI Inc.	380,0
Conference Board of Canada	14,3
Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada	8,5
Secrétariat des dirigeants d'organismes fédéraux	6,0
Forum des politiques publiques	5,5
Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	3,6

¹ Le Bureau participe à des activités d'organisations professionnelles dans le domaine de la vérification législative et il appuie ces organisations. Le Bureau paie également les cotisations personnelles d'employés à un éventail d'organisations professionnelles.

États financiers



Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le *Rapport sur le rendement 2005-2006*. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau est conforme à ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations directrices et que les systèmes produisent de l'information financière fiable. Ces systèmes de contrôle interne sont régulièrement vérifiés et évalués par les vérificateurs internes et la direction prend les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la division adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue les contrôles internes du Bureau et les conventions comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes du Bureau pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada

Le contrôleur et agent
financier supérieur

Sheila Fraser, FCA

Robert D'Aoust, CA

Ottawa, Canada

le 23 juin 2006

Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2006 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

Welch & Company LLP et
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 23 juin 2006

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2006	2005
Actif	(en milliers de dollars)	
À court terme		
Somme à recevoir du Trésor	5 161	5 890
Débiteurs	1 532	1 529
Frais payés d'avance	418	167
	7 111	7 586
Immobilisations (note 4)	5 763	6 158
	12 874	13 744
Passif et déficit		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Somme due aux employés	2 761	4 521
Somme due à d'autres parties	2 912	2 931
Vacances à payer	2 846	2 718
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	2 863	2 902
	11 382	13 072
Avantages sociaux futurs (note 5)	10 196	9 631
Déficit (note 6)	(8 704)	(8 959)
	12 874	13 744

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par
La vérificatrice générale du Canada

Le contrôleur et
agent financier supérieur

Sheila Fraser, FCA

Robert D'Aoust, CA

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Charges (note 7)	(en milliers de dollars)	
Vérifications de gestion et études	42 572	40 428
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organisations	23 542	21 944
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4 797	3 768
Examens spéciaux des sociétés d'État	4 588	6 142
Surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement	2 449	3 055
Évaluation des rapports sur le rendement des Agences	1 138	1 146
Coût total des vérifications	79 086	76 483
Méthodes professionnelles (note 8)	7 365	7 077
Coût total de fonctionnement	86 451	83 560
Coûts recouvrés		
Vérifications d'organisations internationales	901	754
Autres	212	308
Total des coûts recouvrés	1 113	1 062
Coût net de fonctionnement	85 338	82 498

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
de l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Déficit au début de l'exercice	(8 959)	(7 472)
Coût total de fonctionnement	(86 451)	(83 560)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	76 798	71 964
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 7)	9 908	10 109
Déficit à la fin de l'exercice	(8 704)	(8 959)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Activités de fonctionnement	(en milliers de dollars)	
Sorties de fonds	(77 767)	(74 026)
Rentrées de fonds	1 074	1 333
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	76 798	71 964
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	105	(729)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(837)	(467)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	3	10
Encaisse liée aux activités d'investissement	(834)	(457)
Augmentation (diminution) de la somme à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	(729)	(1 186)
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	5 890	7 076
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	5 161	5 890

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. Autorisation et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de gestion et les études de ministères et d'organismes, la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, les examens spéciaux des sociétés d'État, la surveillance des activités de développement durable et les pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports sur le rendement des Agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe 1.1, et est un organisme distinct aux fins de l'annexe V.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouverts

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les revenus des vérifications d'organisations internationales représentent généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouverts sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour être utilisés par le Bureau. Les autres coûts recouverts représentent des ajustements aux crédateurs et des remboursements de dépenses d'exercices précédents.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les coûts de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où les immobilisations sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Mobilier et agencements	7 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	3 ans
Infrastructure et matériel informatiques	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicule automobile	5 ans

f) Vacances à payer

Les vacances à payer sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires.

g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations, versées par le Bureau, sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise le salaire des

employés à la fin de l'exercice pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités de départ sont financées par des crédits parlementaires au moment où les employés ont signifié leur intention de quitter.

h) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

i) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des voyages et les autres coûts associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de pratiques professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis sans frais, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

j) Incertitude relative à la mesure

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de départ des employés sont les postes les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations de façon significative. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût net de fonctionnement de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :

a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits utilisés :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Coût net de fonctionnement	85 338	82 498
Moins : charges n'ayant aucune incidence sur les crédits		
Amortissement des immobilisations	(1 232)	(1 440)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(9 908)	(10 109)
Plus : coûts recouverts	1 113	1 062
	75 311	72 011
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice	650	(514)
Crédits de l'exercice en cours imputés aux opérations	75 961	71 497
Acquisitions d'immobilisations financées par crédits	837	467
Crédits de l'exercice en cours utilisés	76 798	71 964

b) Rapprochement des crédits fournis et utilisés :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Crédits :		
Dépenses de fonctionnement approuvées	70 223	66 679
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 417	8 406
Produits de l'aliénation d'immobilisations	3	10
Crédits de l'exercice en cours fournis	79 643	75 095
Moins : crédits périmés ¹	2 845	3 131
Crédits de l'exercice en cours utilisés	76 798	71 964

¹Sous réserve de l'approbation du Parlement, les organisations peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement (montant fondé sur les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses). En 2005-2006, le Bureau reporte 3,1 millions de dollars (3,1 millions en 2004-2005).

4. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	2006			2005	
	Coût		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Solde d'ouverture	Acquisitions (dispositions) nettes				
Mobilier et agencements	4 333	12	1 783	2 562	3 169
Améliorations locatives	2 516	135	741	1 910	2 028
Logiciels	3 376	543	2 983	936	448
Infrastructure et matériel informatiques	1 542	36	1 376	202	175
Matériel de bureau	1 105	(62)	893	150	330
Véhicule automobile	24		21	3	8
	12 896	664	7 797	5 763	6 158

La charge d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 est de 1,23 millions de dollars (1,44 millions en 2005).

5. Avantages sociaux futurs
(en milliers de dollars)

a) Régime de retraite

Le Bureau et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation. Les cotisations du Bureau et des employés représentent le total des obligations au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice et sont les suivantes :

	2006	2005
Contributions du Bureau	7 015	6 161
Contributions des employés	2 663	2 387

b) Indemnités de départ

Le Bureau paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. Au 31 mars, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	2006	2005
Obligation au titre des indemnités au début de l'exercice	12 533	12 499
Charge pour l'exercice	1 062	865
Indemnités versées au cours de l'exercice	(536)	(831)
Obligation au titre des indemnités à la fin de l'exercice	13 059	12 533

6. Déficit

Le déficit représente les obligations du Bureau, après déduction des immobilisations et des frais payés d'avance, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de départ et aux vacances à payer.

7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	64 288	60 130
Services professionnels	7 454	8 267
Locaux	6 591	6 572
Voyages et communications	3 956	3 774
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	2 517	2 740
Services publics, matériaux et fournitures, et autres paiements	740	1 122
Services d'impression et de publication	526	576
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	379	379
Coût total de fonctionnement	86 451	83 560

En 2006, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis sans frais par d'autres ministères, totalisant 9,91 millions de dollars (10,11 millions en 2005). Ce montant comprend 6,59 millions de dollars (6,57 millions en 2005) pour les locaux et 3,32 millions de dollars (3,54 millions en 2005) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique.

8. Méthodes professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et les meilleures pratiques. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organisations et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen externe.

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Activités internationales	3 436	2 990
Méthodes et gestion des connaissances	2 481	2 064
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	569	567
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	379	379
Participation à des activités de normalisation	370	416
Examen externe	130	661
Méthodes professionnelles	7 365	7 077

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,65 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces organisations dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2006, le Bureau a engagé des charges de 21,44 millions de dollars (22,37 millions en 2005) et recouvré des charges de 1,89 millions de dollars (3,47 millions en 2005) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent des services fournis sans frais de 9,91 millions de dollars (10,11 millions en 2005), comme le décrit la note 7.

Au 31 mars, les débiteurs et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs	803	1 261
Créditeurs	709	116

11. Instruments financiers

La juste valeur de la somme à recevoir du Trésor, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leurs valeurs comptables respectives en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

12. Données comparatives

Certaines données comparatives de 2004-2005 ont été reclassées conformément au mode de présentation adopté en 2005-2006.

Section IV — Autres informations

Résumé des progrès réalisés pour mettre en œuvre notre stratégie de développement durable

1. Les ministères que nous vérifions intègrent les facteurs liés à l'environnement et au développement durable à la prise de décisions

Objectif : Améliorer notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses dans nos pratiques de vérification de gestion

Mesures	Date d'achèvement prévue	Terminé
Nous avons élaboré un guide des pratiques de vérification et une approche structurée afin de permettre aux vérificateurs de déterminer si les ministères ont tenu dûment compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • Une ébauche d'un guide sur le 4^e E comprenant des listes de contrôle et des outils a été produite. 	Décembre 2003	Oui
Le Comité d'élaboration des pratiques (CEP) a approuvé les directives et les outils pratiques. Nous les avons mis à l'essai et avons apporté les ajustements nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> • La mise à l'essai de l'ébauche du Guide sur le 4^e E terminée. 	Septembre 2005	Oui
Mettre le guide et les outils en pratique : <ul style="list-style-type: none"> • Le Guide sur le 4^e E révisé a reçu l'approbation finale du CEP en décembre 2005. Il a été distribué de manière officielle par le responsable de secteur fonctionnel (RSF) - Environnement et lancé officiellement au début de 2006. • Les correctifs nécessaires apportés au <i>Manuel de vérification de gestion</i> ont également été approuvés. • Nous avons offert de nouveaux cours en 2005 pour favoriser l'intégration du 4^e E et l'utilisation du nouveau guide de pratiques. 	Décembre 2005	Oui
Nous avons fait rapport annuellement au Parlement sur les cas où les ministères ne tenaient pas dûment compte des répercussions de leurs dépenses sur l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • En permanence 	Décembre 2006	Oui

Objectif : Appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement dans notre processus de planification des vérifications

Mesures	Date d'achèvement prévue	Terminé
Établir et appliquer une méthode normalisée de détermination des risques pour l'environnement dans tous les plans monoétape : <ul style="list-style-type: none"> • Guide sur le 4^e E (voir ci-dessus) 	Septembre 2005	Oui
Déterminer, pour tous les plans monoétape préparés avant septembre 2005, si les risques pour l'environnement ont été pris en compte et mettre à jour les plans s'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des risques pour l'environnement que présentent les entités et les secteurs fonctionnels est prise en compte dans les décisions concernant les prochains plans monoétape. 	Décembre 2005	En partie

2. Les ministères produisent des stratégies de développement durable (SDD) utiles et les mettent en œuvre (y compris améliorer notre couverture et notre méthode de surveillance des stratégies en mobilisant les équipes de vérification qui ne font pas partie de l'équipe de la commissaire)

Objectif : Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères

Mesures	Date d'achèvement prévue	Terminé
<p>Créer une base de données accessible au public sur les engagements pris dans les stratégies de 2003-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> À la suite de cet engagement, le Bureau a convenu que cette responsabilité revenait au gouvernement. Dans son rapport de 2005, la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a recommandé que le gouvernement mette en place un moyen qui donnerait au public un accès facile aux stratégies de développement durable. 	Octobre 2004	Remplacé
<p>Amener les équipes de vérification qui ne font pas partie de l'équipe de la commissaire à évaluer la qualité des engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> La commissaire met l'accent sur l'évaluation de la qualité. Les rapports ont commencé en 2004 et il a fallu moins d'un an pour que toutes les équipes de vérification participent pleinement à la surveillance de la mise en œuvre des engagements. <p>Information communiquée dans les rapports et la base de données de la commissaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le chapitre 7 du Rapport de la commissaire de 2005 évalue la qualité générale des stratégies de développement durable des ministères. 	Décembre 2005	Oui
<p>À compter de 2004, amener les équipes de vérification qui ne font pas partie de l'équipe de la commissaire à surveiller les progrès réalisés pour mettre en œuvre les principaux engagements des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons mené un projet pilote pour mobiliser les équipes des entités; le projet de surveillance annuelle des engagements a été approuvé à l'automne 2005. <p>L'information est communiquée dans les rapports et la base de données de la commissaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons communiqué les progrès réalisés par les entités dans le chapitre 7 du Rapport de la commissaire de 2005; un tableau des engagements précis que nous avons vérifiés se trouve sur le site Web du Bureau. 		Oui
<p>Afficher une évaluation indépendante de la stratégie de développement durable du BVG sur la base de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation a été réalisée en 2006 et est affichée sur le site Web du BVG. 	Décembre 2005	Oui

3. Nos clients et les parties intéressées comprennent mieux le développement durable, notre rôle et nos travaux

Objectif : Faire connaître notre rôle et nos travaux		
Mesures	Date d'achèvement prévue	Terminé
<p>Augmenter le nombre de présentations sur l'environnement que nous donnons à nos clients et aux parties intéressées au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La direction de la commissaire a donné 25 présentations en 2003 (année civile), 15 en 2004 et 29 en 2005. 	2004	Oui
<p>Réaliser le projet de colloque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet a été réalisé en 2004-2005 • Le projet a par la suite été supprimé en raison d'un manque d'intérêt et de la création par l'Université d'Ottawa d'une série visant le même objectif. 	2004	Remplacé
<p>Formuler des attentes à l'égard des stratégies de développement durable de 2006-2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CEDD ne publie plus ses attentes. • Environnement Canada assume maintenant cette responsabilité au nom du gouvernement fédéral. 	Décembre 2005	Remplacé
<p>Augmenter les indicateurs suivants d'ici le quatrième semestre de 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parlementaires au courant des travaux de la commissaire (nous n'avons pas effectué de sondage auprès des parlementaires en 2005 comme prévu en raison de l'élection fédérale). • Nombre d'audiences des parlementaires portant sur des questions environnementales — 2003 : 5; 2004 : 5; 2005 : 6 • Nombre de pétitions en matière d'environnement reçues — 2003-2004 : 39; 2004-2005 : 43; 2005-2006 : 32 • Nombre de demandes de renseignements reçues du public — 2003 : 209; 2004 : 185; 2005 : 145 • Nombre de mentions de la commissaire ou du Bureau dans les médias — 2003 : non disponible; 2004 : 398; 2005 : 433 	Octobre 2006	En partie

4. La mise en œuvre du plan d'action du gouvernement fédéral visant la réalisation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au Canada progresse.

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral

Mesures	Date d'achèvement prévue	Terminé
Surveiller les mesures prises par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et faire rapport au Parlement : <ul style="list-style-type: none">• Nous avons signalé dans le Rapport de la CEDD de 2004 l'absence d'actions mesurables et également l'incapacité à soutenir des initiatives dans le Rapport de la CEDD de 2005.• Nous avons vérifié les engagements précis pris à l'égard de Johannesburg et en avons fait rapport dans le chapitre 7 du Rapport de la CEDD de 2005.	2004	Oui

Rapport à la Commission de la fonction publique

La vérificatrice générale a reçu les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique directement par la *Loi sur le vérificateur général*. Comme la Commission doit, après chaque exercice, faire rapport au Parlement sur les activités dont elle est responsable, le Bureau du vérificateur général devrait également faire rapport chaque année sur ses activités de dotation.

La pièce 14 correspond au Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation de la Commission de la fonction publique. Elle résume les cinq secteurs de responsabilisation et présente les indicateurs du Bureau. Le Cadre vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur des valeurs de base, c'est-à-dire la justice, la transparence et l'égalité d'accès, grâce auquel les principes du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

Pièce 14 Dotation : Secteurs de responsabilisation et indicateurs

Gouvernance : Le processus consistant à exercer le pouvoir et à établir une structure et une administration bien définies afin d'appuyer l'atteinte des résultats désirés.

1. Les rôles et les responsabilités en dotation sont clairement définis.	<ul style="list-style-type: none">Le Conseil de direction a approuvé en 2005-2006 une délégation de pouvoir écrite pour la gestion des ressources humaines.
2. Le Bureau a les ressources nécessaires pour respecter ses priorités en matière de dotation.	<ul style="list-style-type: none">Il y a eu environ 179 mesures de dotation en 2005-2006. Deux agents de dotation et un adjoint ont répondu aux demandes. Une analyse comparative a confirmé que ces ressources étaient suffisantes.
3. Le Bureau a mis en place des pratiques qui assurent un apprentissage continu en dotation.	<ul style="list-style-type: none">Les agents de dotation, qui doivent suivre un minimum de 20 heures d'apprentissage par année, ont suivi la formation en dotation offerte à l'interne et à l'externe.Les nouveaux membres du Groupe de la direction (directeurs et directeurs principaux) sont tenus d'assister à une séance de transition d'une journée complète. Les points abordés comprennent les responsabilités en matière de ressources humaines (RH) et de dotation.
4. Une structure et/ou des mécanismes sont en place afin de faciliter le processus décisionnel de la haute direction sur des questions de dotation et de permettre la collaboration de tous les intervenants, y compris les agents négociateurs.	<ul style="list-style-type: none">Le Comité des ressources humaines est chargé des questions relatives aux RH, comme les processus de promotion du Bureau. Deux membres de ce comité sont nommés par le syndicat.Un comité de niveau plus élevé, le Groupe de travail de la direction — Ressources humaines, est chargé de superviser les questions plus vastes liées aux ressources humaines comme les politiques de RH et les stratégies de dotation. Ce comité est composé de cinq vérificateurs généraux adjoints (VGA).Le Conseil de direction au complet étudie régulièrement les questions de dotation, de roulement du personnel et de planification de la relève.

Planification : La planification des ressources humaines est un processus qui consiste à cerner les besoins actuels et futurs d'une organisation afin d'atteindre ses objectifs.

<p>1. La haute direction donne des orientations claires et elle fixe des priorités qui facilitent la dotation fondée sur les valeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le sous-vérificateur général et les vérificateurs généraux adjoints évaluent chaque année les besoins en dotation. Selon ces besoins et le budget du Bureau, des postes, en équivalents temps plein (ETP), sont attribués à chaque VGA. Les VGA sont alors responsables, avec l'aide des Ressources humaines, de doter ces ETP s'il y a lieu.
<p>2. La planification des ressources humaines, intégrée à la planification des activités, permet à l'organisation de cerner ses besoins actuels et futurs en ressources humaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En 2006-2007, sous la direction du Conseil de direction, les Ressources humaines prépareront une stratégie pluriannuelle intégrée de recrutement et de maintien en poste. La stratégie comprendra une analyse des facteurs internes et externes qui ont une incidence sur la disponibilité et l'affectation des ressources.
<p>3. La dotation est conforme à la planification des ressources humaines, et les écarts par rapport aux plans sont explicables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque direction du Bureau se voit attribuer un nombre d'ETP dans son budget. Le vérificateur général adjoint responsable de chaque direction doit veiller à ce que ce nombre d'ETP soit entièrement utilisé sans être dépassé. Le VGA est tenu responsable par la vérificatrice générale de la réalisation de cet objectif.

Lignes directrices : Les décisions liées aux nominations doivent d'abord et avant tout respecter la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et les autres textes législatifs pertinents dont la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

<p>1. Le Bureau a mis en place et applique des lignes directrices qui l'aident à régler des problèmes importants dans ses processus de nomination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques et les procédures du Bureau sont conformes à tous les instruments législatifs pertinents. En 2006-2007, ces pratiques et procédures seront documentées officiellement. En 2005-2006, toutes les nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours. Au cours de la même période, 74 p. 100 des nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours ouverts au public.
--	--

Communication : La communication assure l'intégrité du processus de nomination si elle est transparente, facile à comprendre, opportune, accessible et si elle englobe toutes les parties intéressées.

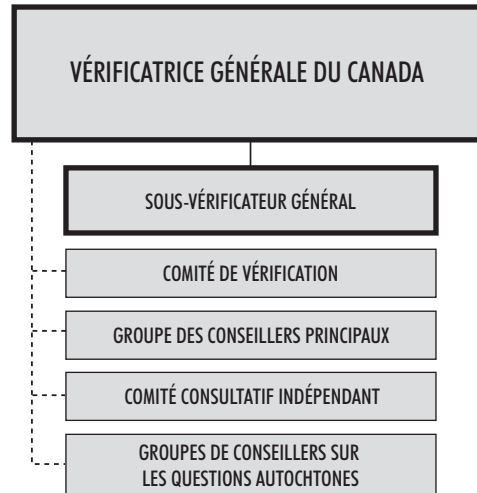
<p>1. Les parties intéressées ont accès à des renseignements à jour sur la dotation, y compris aux renseignements sur les stratégies et les décisions liées à la dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les concours sont annoncés dans les deux langues officielles à l'interne. Les concours ouverts aux personnes de l'extérieur du Bureau sont annoncés dans la page Carrières de notre site Web et ont été annoncés, en décembre 2005, dans les journaux du pays. La stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien de l'effectif sera affichée sur l'INTRANet.
--	---

Contrôle : Dans un contexte de dotation, le contrôle désigne le processus continu de surveillance de l'information, l'évaluation des progrès réels aux regards des résultats prévus, la correction des écarts et le rapport des résultats.

<p>1. Une information de qualité et opportune concernant les ressources humaines est disponible afin de soutenir les stratégies et les décisions en matière de dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport semi-annuel sur les ressources humaines est préparé, qui indique le nombre d'embauches, de départs et le taux de roulement du personnel. Il présente également les raisons des départs et les dates des retraites prévues. • Des rapports mensuels sont produits; ils indiquent les postes vacants et les postes dotés au cours du mois précédent. • Les agents de dotation et les gestionnaires se réunissent régulièrement pour étudier les progrès réalisés pour doter les postes vacants.
<p>2. Les organisations délégataires assurent une surveillance continue de la dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La directrice principale des Ressources humaines surveille toutes les exceptions aux règles de dotation. • Aucun poste n'a été doté pour une période intérimaire de plus de 12 mois. • Il faut obtenir l'aval de la vérificatrice générale pour embaucher un directeur ou directeur principal qui ne répond pas aux exigences linguistiques. • Les normes de documentation des dossiers de dotation sont respectées. • En dehors de nos stagiaires en comptabilité, il n'y a eu que quatre nominations pour une période indéterminée de plus de 12 mois.

Notre structure organisationnelle

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA



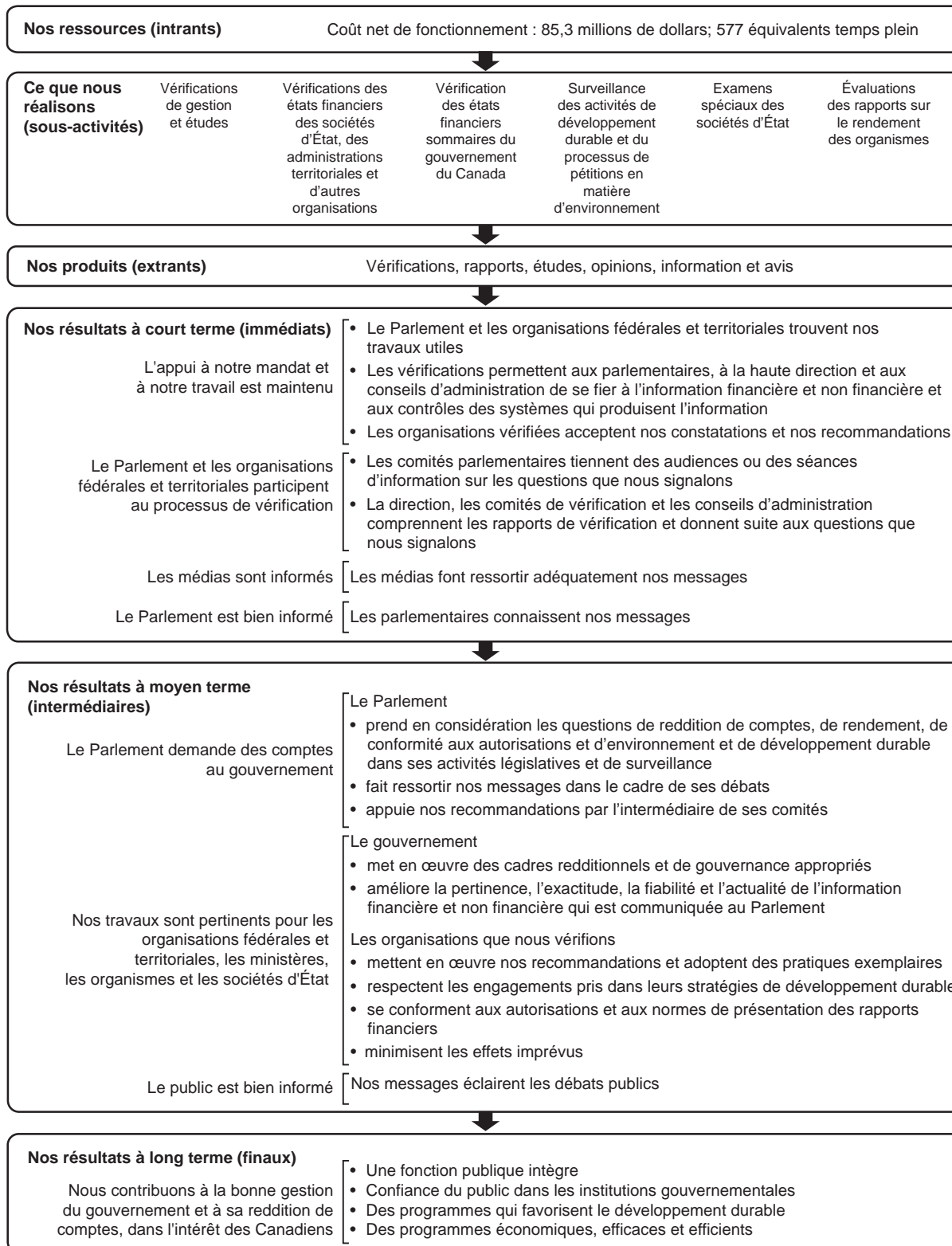
SERVICES À LA VÉRIFICATION	PRATIQUES DE VÉRIFICATION
Méthodes professionnelles Vérificateur général adjoint Relations internationales Planification stratégique Élaboration de méthodes Revue des pratiques Vérification interne	Vérificateur général adjoint – Direction 1 Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada, Agence canadienne de développement international, Citoyenneté et Immigration Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Anciens combattants Canada, Exportation et Développement Canada, Société d'assurance dépôts du Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, autres sociétés d'État, petites entités
	Vérificateur général adjoint – Direction 2 Patrimoine canadien, Transports Canada, Agence Parcs Canada, Société Radio-Canada, musées et autres sociétés d'État
	Vérificateur général adjoint – Direction 3 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission de la fonction publique du Canada, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, École de la fonction publique du Canada, gestion des ressources humaines, Statistique Canada, gouvernance et reddition de comptes, mesure des résultats et information communiquée sur les résultats
Services corporatifs Vérificateur général adjoint* Services juridiques Liaison avec le Parlement Ressources humaines Technologie de l'information et sécurité Gestion de l'information et des connaissances	Commissaire à l'environnement et au développement durable – Direction 4 Vérifications et études sur l'environnement et le développement durable, surveillance des stratégies de développement durable, pétitions en matière d'environnement, Environnement Canada
	Vérificateur général adjoint* – Direction 5 Vérifications judiciaires
	Vérificateur général adjoint – Direction 6 Ressources humaines et Développement social Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Conseil national de recherches, Énergie atomique du Canada limitée, Via Rail, Banque de développement du Canada et d'autres sociétés d'État, bureau régional de Montréal, vérifications des Nations Unies
	Vérificateur général adjoint – Direction 7 Agence du revenu du Canada
	Vérificateur général adjoint – Direction 8 Défense nationale, Justice, Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile
	Vérificateur général adjoint – Direction 9 Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada et autres sociétés d'État choisies, bureaux régionaux de Vancouver et d'Edmonton
	Vérificateur général adjoint – Direction 10 Comptes publics, Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor, technologies de l'information, gestion et contrôles financiers, Monnaie royale canadienne et autres sociétés d'État, bureau régional de Halifax

Groupe des conseillers en environnement

* indique que le vérificateur général adjoint est responsable de plusieurs portefeuilles.

avril 2006

Notre chaîne de résultats



Notes sur nos méthodes

1. Le Bureau effectue des sondages postérieurs aux vérifications pour la plupart de ses produits, notamment les vérifications des états financiers, les vérifications de gestion, et les examens spéciaux. Dans le cas des vérifications des états financiers, nous menons des sondages tous les deux ans depuis 2002-2003. Pour ce qui est des vérifications de gestion, nous menons des sondages chaque année après le dépôt de chaque rapport depuis 2003-2004, et nous avons effectué un sondage après chaque examen spécial depuis octobre 2002. Le tableau ci-dessous résume les paramètres de qualité des données mesurées pour les données qui sont présentées dans le présent *Rapport sur le rendement*. Les intervalles de confiance (IC) sont calculés pour obtenir un niveau de confiance de 90 p. 100.

Type de vérification	Type de population	Période	Taille de la population	Réponses	Taux de réponse	IC à 90 %
États financiers	Présidents de comité de vérification	2002-2003	52	30	58 %	9,8 %
États financiers	Directeurs généraux des finances et présidents	2002-2003	83	63	76 %	5,1 %
États financiers	Présidents de comité de vérification	2004-2005	48	29	60 %	9,6 %
États financiers	Directeurs généraux des finances et présidents	2004-2005	80	59	74 %	5,5 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2003-2004	103	80	78 %	4,3 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2004-2005	76	54	71 %	6,0 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2005-2006	57	49	86 %	4,4 %
Examen spécial	Présidents de conseil d'administration	Quatrième cycle	25	19	76 %	9,2 %
Examen spécial	Premiers dirigeants	Quatrième cycle	29	20	69 %	10,2 %

2. En 2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires, y compris les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nos questions portaient sur leur perception du Bureau, notre crédibilité et notre rendement, ainsi que sur les sujets qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale aborde au cours des prochaines années.

Pour notre sondage, nous avons élaboré une méthode complète qui tient compte des multiples aspects de notre relation avec le Parlement. Les entrevues ont été menées par un expert-conseil pour garantir l'objectivité des résultats. Nous avons pris rendez-vous avec tous les membres du Comité permanent

des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, car ils sont les plus susceptibles d'utiliser nos rapports. L'expert-conseil s'est entretenu avec 16 des 17 membres du Comité des comptes publics et avec 12 des 16 membres du Comité de l'environnement et du développement durable. Les autres députés et les sénateurs ont fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire et ceux qui ont été retenus ont été invités à participer à une entrevue. L'échantillon était formé de 60 parlementaires et la marge d'erreur était de $\pm 9,8$ p. 100, 18 fois sur 20. Pour chacune des questions, l'intervalle de confiance était probablement plus faible. Pour atteindre ce niveau, 104 députés et sénateurs ont été contactés et nous avons obtenu un taux de réponse de 58 p. 100. La plupart des députés et des sénateurs qui ont refusé de participer au sondage ont affirmé qu'ils étaient trop occupés en raison de la session parlementaire écourtée et qu'il avaient des conflits d'horaire.

3. Pour déterminer le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics ainsi que devant tous les comités de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (vérifications de gestion et produits connexes étudiés par les comités parlementaires) est le ratio des vérifications de 2005-2006 qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de rapports de vérification publiés au cours du même exercice. Lorsque nous avons calculé le nombre de vérifications de gestion, nous avons tenu compte des 25 vérifications de gestion et produits connexes.

Pour calculer le pourcentage, nous considérons toutes les audiences parlementaires tenues sur une vérification comme une seule audience. Une audience peut se produire au cours d'un exercice suivant, mais elle contribue au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. Toute révision des chiffres originaux serait indiquée.

4. Nous estimons que le Comité des comptes publics appuie nos recommandations lorsqu'il présente des recommandations qui sont analogues aux nôtres et qu'il donne son appui à toutes nos recommandations dans ses rapports. Étant donné que les rapports du Comité sur les rapports de vérification qui sont publiés à la fin de l'année en cours sont habituellement déposés au cours de l'exercice suivant, les données qui servent à mesurer notre rendement pour 2005-2006 sont incomplètes et ne reflètent pas notre rendement avec exactitude.

5. Dans le passé, pour calculer cet indicateur, nous avons suivi le calendrier civil. Pour assurer la cohérence avec les autres indicateurs du Bureau, il sera désormais présenté par exercice. Les résultats selon le calendrier civil et selon l'exercice sont les mêmes pour les trois exercices présentés (2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006), car la vérificatrice générale n'a pas publié de rapport en janvier, février ou mars de 2000, 2001 ou 2002.

Notre indicateur de rendement correspond à la mesure dans laquelle les ministères et organismes mettent entièrement en œuvre nos recommandations en une période de temps raisonnable. Nous utilisons un intervalle de quatre ans entre l'année où notre rapport est déposé et l'année où nous évaluons la mise en œuvre, car nos données montrent que les ministères et organismes ont souvent besoin de cette période pour mettre en œuvre nos recommandations.

Pour déterminer l'état des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre, le Bureau reçoit des rapports de l'entité sur les progrès réalisés. L'équipe de vérification évalue les progrès réalisés par l'entité en fonction des directives du Bureau. Le Bureau ne vérifie pas la fiabilité de l'information fournie par les entités à cette fin. Auparavant, le Bureau n'effectuait pas de suivi des recommandations des vérifications de portée gouvernementale et des vérifications effectuées par la commissaire à

l'environnement et au développement durable; par conséquent, nous n'avons pas de données statistiques dans la pièce 10 pour 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Cependant, en 2005-2006, nous avons commencé à surveiller les recommandations des vérifications de portée gouvernementale et des rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable qui s'adressent à des entités en particulier. Nous continuons d'exclure de la surveillance les recommandations qui ne sont pas adressées à une entité en particulier. Le Bureau a commencé à faire rapport sur cet ensemble plus vaste de recommandations surveillées dans le *Rapport sur le rendement* de cette année, mais pas dans la pièce 10. Nous avons ainsi voulu éviter la confusion qu'auraient suscitée des chiffres compilés selon une méthode différente. Nous établirons pour les exercices futurs une cible dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006-2007*.

6. Une société d'experts-conseils indépendante a effectué un sondage auprès des employés du Bureau. Un total de 594 employés ont été invités à y participer et 534 employés ont répondu au sondage. Le taux de réponse global était de 90 p. 100. La marge d'erreur du sondage était d'un pour cent, 18 fois sur 20.

7. Ces pourcentages n'incluent pas les employés qui ont été exemptés des exigences linguistiques parce qu'ils prendront leur retraite d'ici trois ans ou parce qu'ils souffrent d'un handicap qui ne leur permet pas d'apprendre une autre langue. Treize des 77 directeurs principaux et vérificateurs généraux adjoints et 12 des 110 directeurs ont été exclus.

Renvois à des sites Web

Beaucoup de sujets, intéressants mais non essentiels à notre rapport sur le rendement, sont affichés dans les sites Web.

Bureau du vérificateur général du Canada	
Bureau du vérificateur général	www.oag-bvg.gc.ca/
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/04execbio_f.html
Commissaire à l'environnement et au développement durable	www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/cesd_index_f.html
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	lois.justice.gc.ca/fr/A-17/index.html
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	lois.justice.gc.ca/fr/F-11/index.html
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	lois.justice.gc.ca/fr/P-21/index.html
Rapports au Parlement	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99repm_f.html
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99pac_f.html
Publications	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu5f.html
Rapports de revue des pratiques et de vérification interne	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html
Rapport d'examen des vérificateurs externes	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00qms_f.html
Stratégie de développement durable, et Plan d'action 2003-2006	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/200402sdsf.html
Évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne et plan d'action connexe	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/200403ccap_f.html
Gouvernement du Canada	
Parlement	www.parl.gc.ca
Bureau du commissaire aux langues officielles	www.ocol-clo.gc.ca/
Commission de la fonction publique	www.psc-cfp.gc.ca/
Bureau de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada	www.privcom.gc.ca/
Commission des droits de la personne	www.chrc-ccdp.ca/
Comité permanent des comptes publics	cmte.parl.gc.ca/cmte/committeehome.aspx?lang=2&parlses=391&jnt=0&selid=e17_&com=10466
Comité permanent de l'environnement et du développement durable	cmte.parl.gc.ca/cmte/committeehome.aspx?selectedelementid=e17_&lang=2&committeeid=10471&joint=0

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles	www.parl.gc.ca/common/Committee-SenHom.asp?Language=F&Parl=39&Ses=1&comm.id=5
Comité permanent des finances nationales	cmte.parl.gc.ca/cmte/committeehome.aspx?selectedelementid=e17_&lang=2&ommitteid=10479&joint=0
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)	www.tbs-sct.gc.ca
Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada	www.tbs-sct.gc.ca/report/res_can/siglist_f.asp
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur	www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/resources2/RMAF/RMAF02_f.asp
Cadre de responsabilisation de gestion du SCT	www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp
Stratégie d'information financière	www.tbs-sct.gc.ca/fin/sigs/FIS-SIF/FIS-SIF_f.asp
Agence canadienne de développement international	www.acdi-cida.gc.ca/index.htm
Organismes professionnels	
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	www.ccola.ca/index_english.cfm
Société canadienne d'évaluation	www.evaluationcanada.ca
Institut Canadien des Comptables Agréés	www.icca.ca/index.cfm/ci_id/17150/la_id/2.htm
CCAF-FCVI Inc.	www.ccaf-fcvi.com/entrance.html
Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI	www.environmental-auditing.org
Institut de la gestion financière du Canada	www.fmi.ca
Institute of Internal Auditors	www.theiia.org
International Federation of Accountants	www.ifac.org
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	www.intosai.org
Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies	www.unsystem.org/auditors/external-fr.htm

